



SOMMAIRE

Le mot du maire

Notre commune

- **Entre Loire & Vignes**, Grange de l'Île
- **Fauchage**, ordures ménagères

Chantiers et réalisations, urbanisme

- **Beffroi d'Ingrandes**, la Roumer, espace jeux, presbytère, défibrillateurs, **assainissement**, accessibilité, règles d'urbanisme

Vie locale

- **Élection**, mission locale emploi, comprimés d'iode, **Facebook**, réseaux fuyards, permanence des mairies, Restos du Cœur, **histoire de la vigne**, transition bio, contraintes phytosanitaires

Événements

- 14 juillet, Sainte-Barbe, nature en fête, repas des anciens, Noël des enfants, marché de Noël

Enfance

- Nos écoles, **restauration scolaire**, conteneurs papier

Environnement

- **Les oiseaux n'ont rien à se mettre sous la dent**, quatre pétales, maisons fleuries

Nos assos

- Comité des fêtes de Saint Michel, CSL², APE, Les Roses de Saint Michel, Ingrandes animations, Association de Pêche, ALSH, Shoot d'Ingrandes

Culture, Sortir

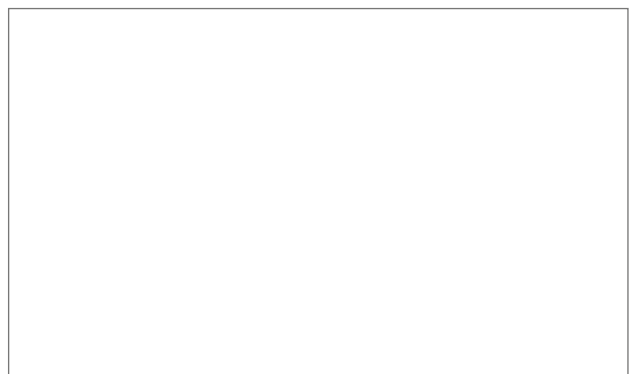
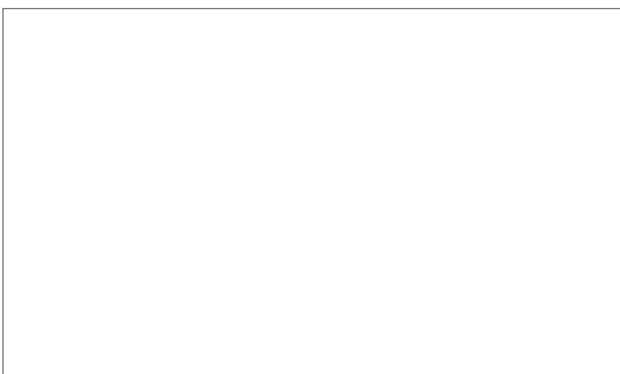
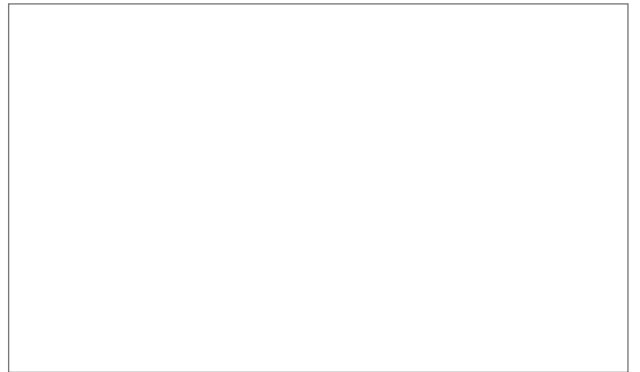
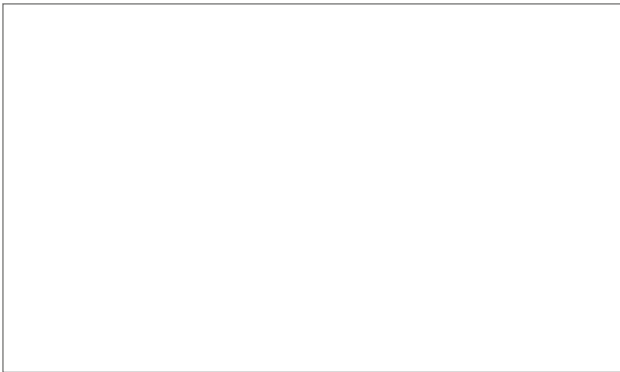
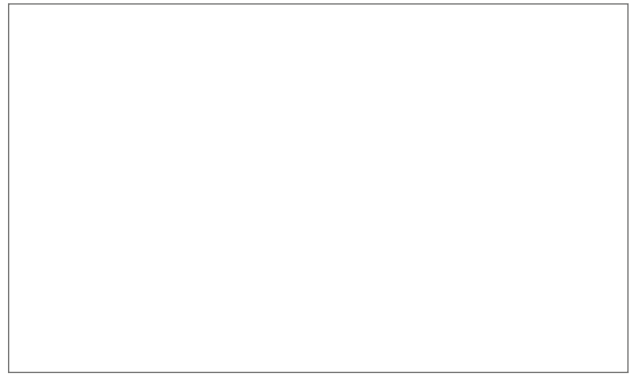
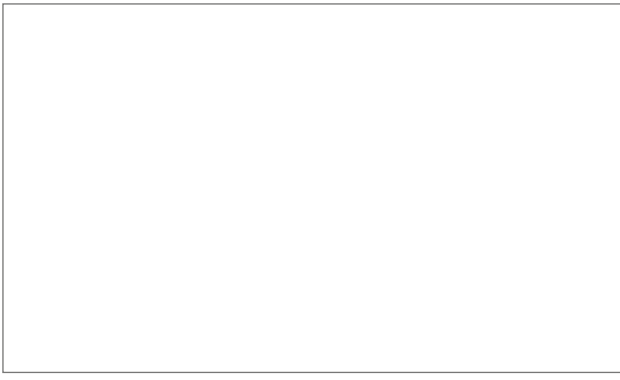
- Médiathèque, festival du jazz, rendez-vous à ne pas manquer

Histoire

- **Médaille des justes**

Marque-page, infos pratiques







CHERS COSTELLIGÉRIENNES, COSTELLIGÉRIENS.

La pandémie de covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. L'état d'urgence sanitaire a été prorogé jusqu'à fin juillet, nous obligeant à nous adapter constamment au gré de l'évolution de la pandémie, du développement du virus, de ses variants et des contraintes sanitaires qui en découlent. Si des progrès importants et rapides ont été constatés grâce à la fabrication des vaccins et, aujourd'hui, de traitements qui semblent limiter les risques de forme grave, les scientifiques n'ont toujours pas de visibilité sur la fin de cette épidémie. Notre vie est rythmée par le «stop and go» lié au climat, le virus s'activant lorsque le froid revient.

L'espoir de sortir de cette crise inédite repose sur la vaccination et le respect des gestes barrières. En effet, si le vaccin n'empêche pas d'être contaminé, de porter le virus et de le transmettre, toutes les études montrent qu'il évite les formes graves et les hospitalisations.

Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen. Malgré la lassitude, vous faites preuve d'une grande capacité de résilience.

Je pense aussi aux écoliers qui supportent le port du masque depuis plusieurs mois maintenant, situation difficile pour les apprentissages, mais qu'ils affrontent eux aussi avec courage.

Continuez à prendre soin de vous, à préserver votre santé et celle des autres !

Dans ce contexte inconnu jusqu'alors, nous avons apprécié les quelques moments où nous avons pu nous retrouver, en famille, entre amis ou lors des manifestations organisées par la commune (14 juillet, fête de la nature, repas des anciens, marché de Noël).

Une cérémonie a pris un sens particulièrement important le 3 octobre au foyer Bonnet : la remise de la médaille des Justes, à titre posthume à Yvonne Pierre qui, avec son mari, avait accueilli, caché et protégé deux petites filles juives à partir de 1942, leur évitant d'être déportées dans les camps de la mort.

Dans une période troublée où le repli sur soi et le rejet de l'autre, de l'étranger, de celui qui demande de l'aide ont pris une telle place, ce geste de solidarité au risque de sa vie nous rappelle combien les valeurs humanistes sont essentielles.

Durant toute cette année, nous avons poursuivi les travaux engagés par la mandature précédente pour améliorer le cadre de vie, restaurer les bâtiments dégradés, réparer ce qui doit l'être au quotidien. Beaucoup reste à faire et l'engagement de chacun, personnels comme élus pour répondre à ces nécessités est permanent.

Mais les contraintes imposées par la rigueur budgétaire obligent à des choix souvent difficiles. Nous sommes attentifs à ce que ces choix répondent aux priorités en matière de sécurité et aux besoins de chaque quartier et nous sollicitons le maximum de subventions pour réduire les coûts à la charge de la commune. Nous continuerons en 2022 et tout au long de cette mandature pour avancer sur les nombreux dossiers en attente.

Il est facile de vivre dans le regret du passé, de ce qu'il aurait pu devenir si on ne changeait rien. La critique est facile quand on se contente d'observer, de surveiller, voire de contrôler. C'est bien plus difficile de s'engager et de donner du temps pour le bien-être de tous ; c'est ce que l'équipe municipale élue en 2020 s'efforce de faire et les nombreuses réalisations qui vous sont présentées dans ce bulletin municipal comme dans les deux précédents en sont le témoignage.

Nous ne prétendons pas faire tout bien mais nous faisons le maximum pour améliorer le quotidien de chacun.

Aurions-nous rénové le centre bourg de St Michel, aurions-nous gardé nos écoles, aurions-nous pu embellir nos quartiers si nous n'avions pas créé Coteaux-sur-Loire ?

La réponse est non.

Et cette fois encore, nous déplorons les dégradations volontaires qui vont à l'encontre de tous nos efforts et de ceux des agents techniques pour entretenir et embellir notre territoire.

Je tiens à remercier particulièrement les personnels qui ont tenu bon, contre vents et marées, pour vous assurer un service de qualité.

L'un d'entre eux, Philippe Chauvin, agent technique a obtenu sa mutation dans une autre commune à compter du 1er janvier, nous lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles fonctions ; il sera remplacé par Maxime Bonnin.

L'année 2022 sera marquée par deux temps forts sur le plan électoral, l'élection du Président ou de la Présidente de la République en avril et celle des députés en juin ; le résultat de ces élections déterminera la façon dont les affaires de notre pays seront conduites pour les 5 ans à venir.

Les membres du Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux, que l'année 2022 vous apporte santé, sérénité et joie.

Daniel Sans-Chagrin
Maire de Coteaux-sur-Loire





ENTRE LOIRE ET VIGNES!

Au cœur des paysages du Val de Loire et de ses grands châteaux, la Loire à vélo vous offre un voyage de plus de 100 km, reliant les remparts d'Amboise, le cœur animé de la ville de Tours et ses maisons à colombages, les jardins de Villandry, les châteaux d'Azay-le-Rideau et de Rigny-Ussé, les murailles de la forteresse de Chinon.

Des aménagements spécifiques, sur une route balisée et sécurisée permettent la découverte de notre belle région ! Un parcours labellisé « Loire à vélo » par la Région, que les touristes et amoureux de la petite reine apprécient.

Un parcours unique mais un parcours qui fait la part belle à la rive gauche de la Loire, faisant de la rive droite le parent pauvre...

Sur ce constat, les communes de Cinq-mars-La-Pile, Langeais, Coteaux-sur-Loire, Restigné, Benais, Bourgueil et St Nicolas de Bourgueil travaillent à un projet de circuit vélo « Entre Loire et vignes », permettant de circuler sur l'ensemble de leur territoire et pour en découvrir les richesses locales. Ce parcours serait constitué d'un tracé principal empruntant des voies goudronnées mais peu empruntées par les automobilistes et assurant la jonction avec des boucles vélos déjà existantes (même si peu connues) mais disséminées sur le territoire et sans connexion entre elles.

Des antennes permettraient de s'écarter du parcours principal (fléchage) pour guider les promeneurs vers des centres d'intérêt avec des accès pedestres ou cyclistes : les bords de Loire, les cœurs de village, une aire de pique-nique, un domaine viticole, un point de vue, un monument historique ou remarquable,...

Plusieurs objectifs à ce projet :

- Créer de nouveaux axes de cheminement vélo (complétés par des chemins pedestres) et permettre un déplacement sécurisé sur des axes peu empruntés pour faire découvrir aux amoureux de la balade, en solitaire, entre amis ou en famille, les différents paysages de notre région : le paysage ligérien bien sûr mais aussi les landes, les vignes, les forêts, le patrimoine bâti.
- Proposer des circuits de niveaux de difficultés différents pour permettre à chacun de pratiquer le vélo selon ses capacités.
- Soutenir l'activité économique locale en favorisant et en orientant les déplacements.
- Proposer aux hôtes des différents modes d'hébergement (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings) de se déplacer sans leur voiture avec un mode de transport écologique en accord avec les préoccupations environnementales actuelles.

Il assurera la continuité des tracés retenus par Langeais, à partir des Essards et des Liziers, traversera le secteur de St Michel en passant devant l'église au niveau du Belvédère (invitation à une pause pique-nique et à se rendre sur les bords de Loire), rejoindra le quartier de St Patrice par la route du Lane, traversée de St Patrice au sud de la voie ferrée (avec tracés alternatifs - « antennes » - pour découvrir le centre bourg), puis jonction avec le secteur d'Ingrandes en empruntant le rue du Clos du Poète... avant de poursuivre en direction de Benais.

Des centres d'intérêt ont été recensés tout au long du parcours. Un totem implanté à proximité des sites les plus remarquables apporterait des informations au public (informations historiques, sur la faune, la flore, la Loire, le bâti, ...).

La Région du Centre Val de Loire a été consultée pour obtenir la labellisation « Loire à vélo » même si l'objectif est avant tout d'inciter les promeneurs à circuler sur l'ensemble du territoire et pas seulement en bord de Loire.

Des entreprises spécialisées dans la signalétique ont été consultées pour la prise en charge du fléchage ainsi que pour la création des totems. Cette signalétique sera partiellement prise en charge par la communauté de communes (CCTOVAL).

Où en sommes-nous ?

Après plusieurs rencontres, des parcours ont été sélectionnés par chaque commune, chaque circuit offrant une liaison directe avec un autre, permettant ainsi de commune en commune un itinéraire de Cinq-Mars-la-Pile à St Nicolas de Bourgueil. Ainsi sur Coteaux-sur-Loire, voici le tracé retenu.





UNE NOUVELLE JEUNESSE POUR LA GRANGE DE L'ISLE

Créé en 2018, le loto du patrimoine a pour objectif de récolter des fonds destinés à la Fondation du patrimoine pour assurer l'entretien de monuments en péril.

Le 30 août dernier, la Fondation du patrimoine a dévoilé la liste des sites qui seront aidés par la Mission Patrimoine. Pour le département d'Indre-et-Loire, c'est la Grange de l'Isle, située dans le quartier de Saint Michel qui a été retenue.

Bertrand Jabot, propriétaire de la grange de l'Isle depuis vingt ans et qui avait sollicité la Fondation il y a plus de deux ans voit son souhait exaucé.

Alors, un peu d'histoire va nous permettre de comprendre pourquoi cette ancienne bâtisse a été retenue.

Sa construction remonterait au XVe siècle (1427) et ce bâtiment était utilisé pour stocker les marchandises transportées par les mariniers de Loire. C'était aussi l'octroi de péage (poste de péage) du seigneur de Saint-Michel.

Des archives permettent de retrouver une lettre de Charles VII de 1427 signalant les exactions des péagers de Jehan seigneur de Bueil et de Saint-Michau-sur-Loire et des édits royaux datant de cette époque. Un arrêt de 1557 confirme les « droit et tarif » sur denrées et précise « l'obligation faite au seigneur de Saint-Michel levant le péage de nettoyer les passes ensablées et de baliser le chenal navigable ».

La grange faisait partie de la terre de Planchoury achetée en 1719 par le gendre du Seigneur de Planchoury, trésorier de France au bureau des Finances de La Généralité et Maire de Tours de 1675 à 1676 ; le domaine fera partie des successions familiales jusqu'en 1858, date à laquelle le château est vendu. Le propriétaire vend en 1900 la parcelle de pré et de terre avec la grange.

Jusqu'en 1960, la grange sert de remise et d'étable. Faute d'entretien, la charpente et la toiture d'ardoises se sont dégradées jusqu'à leur disparition complète en 1985 et la végétation l'a envahie. Des opérations de nettoyage par des bénévoles ont été réalisées en 2017 et 2018 pour dégager les façades et abords de la végétation. Si les murs restent en très bon état, les différentes parties du toit (rives, rondelis, pointe du pignon sud...) ont beaucoup souffert des intempéries. Aujourd'hui, de nombreux travaux de consolidation et de protection sont indispensables pour sauver et consolider ce qui reste de ce bâtiment qui fait partie de l'histoire du village.

De plus, ce bâtiment s'inscrit dans les différents projets de balades à vélo : projet Loire à vélo entre Langeais et Coteaux-sur-Loire et projet entre Loire et vignes.

Le projet présenté à la Fondation du patrimoine prévoit un projet qui vise à restaurer le lien avec l'activité batelière en remettant en eau le bras de Loire entre l'île Bertrand face à Bréhémont sur l'autre rive et Saint-Michel jusqu'à Planchoury. La grange dressée sur un monticule hors des crues ordinaires, pourrait devenir une « maison de la Loire », abriter des objets en rapport avec la batellerie et accueillir en été des expositions, selon le projet de son propriétaire.

Les fonds récoltés par la Fondation du patrimoine permettront de commencer les premiers travaux pour consolider ce bâtiment et amorcer sa restauration.

Des panneaux complémentaires seront ensuite positionnés selon les besoins spécifiques à chaque commune pour diriger les visiteurs vers les centres d'intérêt des «antennes». Ces panneaux seront à la charge de chaque commune.

Des aménagements spécifiques sont prévus pour améliorer certains sites. Ainsi à Coteaux-sur-Loire c'est le site du belvédère, terrain en contrebas, qui sera aménagé en aire de pique-nique. Des fruitiers en espalier seront plantés le long du mur du presbytère ainsi que des rosiers liane. Trois tables de pique-nique seront implantées pour permettre aux visiteurs venus observer la vallée de la Loire de faire une pause avant de reprendre leur route.

Au-delà de ce projet, qui constitue une opportunité dans la mesure où plusieurs communes sont volontaires, nous avons un autre axe de travail : reconquérir les bords de Loire.

Il est dommage que les bords de Loire soient aussi peu investis, alors qu'ils constituent une richesse remarquable.

Ces dernières semaines, nous avons relancé des réflexions qui n'avaient pu aboutir il y a plusieurs années.

L'objectif est de rendre accessible une partie des bords de Loire aux passionnés de nature et aux randonneurs, et de procéder à des aménagements visant à rendre la Loire plus visible depuis le territoire communal.

Ces réflexions, qui impliquent plusieurs partenaires (communauté de communes, Parc Naturel, Conservatoire d'Espaces Naturels, Direction Départementale des Territoires, des propriétaires fonciers), portent sur un dossier de fond qui mettra probablement davantage de temps à aboutir, mais que nous suivons avec attention.

Mais pour l'instant, nous vous laissons découvrir le projet du tracé de ce circuit qui devrait nous permettre ainsi qu'aux visiteurs de découvrir ou redécouvrir avec un autre regard notre belle région !





SI ON PARLAIT FAUCHAGE !

Vous êtes très nombreux à vous interroger, à nous interroger parfois, mais aussi à émettre des critiques sur l'entretien des bords de route et chemins de notre commune.

Cet entretien est parfois lourd et nécessite des interventions que nous ne connaissons pas tous.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de vous expliquer les moyens mis en œuvre et de vous donner des chiffres sur l'étendue des voies concernées sur notre commune.

Cette année, nous avons confié le fauchage de l'intégralité de nos bords de route à l'entreprise S A S DAVID de Chouzé sur Loire. Les chemins sont traités par les agents techniques communaux une à deux fois dans l'année en fonction des hauteurs de végétation.

FAUCHAGE COTEAUX-SUR-LOIRE : LONGUEURS EN MÈTRES

Quartiers	Longueur des rues et chemins	Fauchage avec bras	Fauchage à plat	Total
Quartier d'Ingrandes	25 305	60 480	30 100	90 580
Quartier de Saint Michel	69 990	384 430	99 570	484 000
Quartier de Saint Patrice	69 020	198 400	149 090	347 490
TOTAL GÉNÉRAL	164 315	643 310	278 760	922 070

En chiffre cela représente pour l'année quelques 923 kilomètres fauchés pour notre commune

La diversité du réseau communal, l'impossibilité d'intervenir simultanément sur toutes les routes lors des périodes de forte poussée, l'aspect économique de l'activité fauchage, le souci du respect de la nature, sont autant d'éléments déterminants à prendre en compte à l'échelle de la commune.

QUELQUES TERMES USUELS

Accotement :

Le terme accotement désigne la partie d'une route située entre la limite de la chaussée circulaire et le début du talus de remblai ou de déblai, ou du fossé lorsqu'il existe.

Berne :

Partie non roulable de l'accotement. Outre sa fonction de transition entre les structures stabilisées et les talus, la berme participe au dégagement visuel et porte certains panneaux de signalisation et des équipements.

Coupe :

Dénomination usuelle qui définit une intervention de fauchage sur l'ensemble d'un réseau routier homogène pour un territoire déterminé.

Coupe de sécurité ou fauchage de sécurité (1ère coupe) :

Opération consistant à faire une coupe partielle de la végétation avant qu'elle n'atteigne une hauteur empêchant une bonne visibilité.

Cette opération est limitée à ce qui est nécessaire pour assurer la sécurité, dans :

- les virages,
- les entrées de village,
- les carrefours,
- les zones de signalisation,
- les sorties riveraines.

Elle comprend :

- Le fauchage partiel de l'accotement sur une zone de 1,00 m à 1,50 m,
- Le fauchage des intérieurs de courbe,
- Le dégagement des entrées de village.



Débroussaillage :

Ensemble des opérations consistant à réguler, couper, broyer, éliminer ou non la végétation indésirable (ronciers, rejets ligneux) jusqu'à 5 cm de diamètre qui envahit les accotements, les talus, les fossés et les délaissés.

Il inclut également la taille des parties gênantes des buissons avec un groupe de broyage, matériel travaillant parallèlement au sol.

Le débroussaillage n'est pas pratiqué systématiquement chaque année, il peut être réalisé ponctuellement.

Elles sont montées sur un porteur de type tracteur ou engin type Unimog, que ce soit à l'arrière (travail arrière ou latéral), à l'avant (frontal) ou sur le côté (ventral).



Tracteur et épareuse

Les débroussailleuses manuelles :

Elles se tiennent à l'aide des bras et d'un harnais sur le dos. Un moteur et des lames coupantes ou un fil de nylon se trouvent aux extrémités d'un manche pour couper facilement les herbes et les broussailles. Elles servent à la finition du travail afin d'obtenir un terrain propre autour des poteaux, glissières et obstacles divers, **avant ou après** le passage des tracteurs



Fauchage à main

Beaucoup d'entre nous ont fait le choix de s'installer en milieu rural pour bénéficier de certains avantages : une qualité de vie, un environnement offrant des paysages variés et reposants, le rapport à la nature, la tranquillité, ...

Mais on n'entretient pas une commune en campagne de 44.15km², avec de nombreux chemins comme une ville où l'essentiel des voiries est constitué de routes en bitume et de trottoirs.

Les nouvelles contraintes environnementales, dont nous parlons également dans d'autres articles, impliquent de laisser une certaine place à la nature. À défaut, il nous faudra accepter de recourir à des techniques d'entretien coûteuses ou de transformer notre cadre de vie en réduisant les espaces naturels, au risque de perdre le charme de notre environnement.

Rappelons que la qualité environnementale de notre commune a été particulièrement remarqué par le jury de la Société d'Horticulture de Touraine (SHOT) dans le cadre du Concours « Villages fleuris », puisque rappelons-le, 4 pétales ont été attribués à Coteaux-sur-Loire en 2021 !

En complément du travail réalisé par l'entreprise David, les agents techniques réalisent des prouesses pour entretenir et embellir nos voies et chemins. Si nous voulons encore plus, il faudra accepter d'augmenter les coûts à la charge de la commune.



LE MATÉRIEL :

Les roto-faucheuses (ou coulissante) :

Elles sont destinées en tout premier lieu aux chantiers de fauchage sur terrain plat. Essentiellement montées sur tracteur autoporteur (type agricole) et parfois sur tracteur de pente, elles peuvent être axiales ou axiales déportées (montage avant ou arrière). Elles sont particulièrement adaptées au fauchage de la bande de sécurité en raison de leur vitesse d'avancement et de leur faible coût d'investissement et de maintenance.



Tracteur et coulissante

Les faucheuses débroussailleuses ou épareuses :

Elles sont plus délicates à piloter et plus coûteuses que les roto-faucheuses mais adaptées à toutes les situations de travail de fauchage (accotements, fossés, talus...).

QUELQUES RAPPELS CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA GESTION DES DÉCHETS

Les sacs ou les bacs contenant les déchets non recyclables doivent être déposés la veille au soir, bien visibles sur le bord de la voie publique (pour les bacs, les poignées seront tournées vers la route).

Les personnes qui habitent en dehors de la zone de collecte des véhicules de ramassage doivent transporter leurs déchets à l'entrée de la voie privée ou de l'impasse, sur une voie normalement collectée.

L'hiver, les conditions de luminosité et de météo sont défavorables au travail des agents chargés de ces collectes, pensez à eux.

Report de collecte, en cas de jour férié

Aucune collecte des déchets (ordures ménagères et sélectif) n'est assurée les jours fériés.

Quand une semaine compte un jour férié, la collecte de ce jour férié est reportée au lendemain et toutes les collectes suivantes de la semaine sont décalées d'une journée jusqu'au samedi.

Des containers sont installés dans plusieurs points de la commune pour la collecte des emballages (cartonnettes, plastiques...), le verre ménager (bocaux, bouteilles, pots...), les papiers (journaux, magazines, prospectus...). Pensez à les utiliser.

Ces déchets n'ont pas leur place dans la nature.





ÉGLISE SAINT ROMAIN DU QUARTIER D'INGRANDES DE TOURAINÉ.

L'entreprise Bodet sise à Trémentines (49) a réalisé un audit et constaté que le beffroi, déjà réparé à plusieurs reprises, ne pouvait plus être à nouveau consolidé.

Elle a donc préconisé le remplacement à neuf des bois de ce beffroi.

Le 7 juillet 2021, la cloche est retirée à presque 20 mètres de hauteur par une grue.

À l'issue de cette opération, elle est transportée dans l'entreprise BODET pour une remise en état.

Parallèlement, les travaux de consolidation et de restauration pour la sécurisation du beffroi sont réalisés.

La cloche est de retour le 22 Octobre 2021. Elle est bénie par le prêtre avant d'être exposée pour les fidèles.



Le 25 Octobre 2021, elle est réinstallée à sa place. La cloche appelée « Marie » a été fondue en 1857 par Ernest BOLLEE au MANS (72); elle a un diamètre de 775 mm et pèse 272 kg.

Le tableau de programmation des sonneries (heures, demi-heures et angélus) a été changé dans la sacristie. Le cadran du clocher a bénéficié d'un entretien et il a été entouré d'une moulure en chêne pour protéger la pierre de tuffeau.

Le montant des travaux s'élève à 39792 euros subventionnés par la Région à hauteur de 25000 euros.

Après une interruption de 3 mois, les habitants peuvent à nouveau entendre le son de la cloche qui a gagné en qualité.



LA ROUMER PLUS VIVANTE APRÈS RESTAURATION DU LIT ET DES BERGES.

Les milieux aquatiques (cours d'eau, mares, zones humides) sont des écosystèmes remarquables.

Leur équilibre est fragile mais lorsqu'ils sont en bonne santé physique (morphologique) ils ont une meilleure capacité à s'adapter aux perturbations (certaines pollutions, accidentelles ou non, réchauffement climatique,...).

Ce qui n'est absolument pas le cas d'un cours d'eau canalisé, aux fonds et berges uniformes.



Avant : lit homogène et rectifié (uniforme).

Ainsi, dans un cours d'eau, l'équilibre entre débit liquide et débit des matériaux transportés permet de structurer une multitude d'habitats propices à la diversité floristique et faunistique.

Mais l'Homme a rompu cette harmonie naturelle en quelques décennies (approfondissement, élargissement et mise en ligne droite des cours d'eau).

Ces interventions drastiques ont provoqué des répercussions sur ses propres activités qui exigent aujourd'hui des investissements financiers pour réparer les dégradations occasionnées.





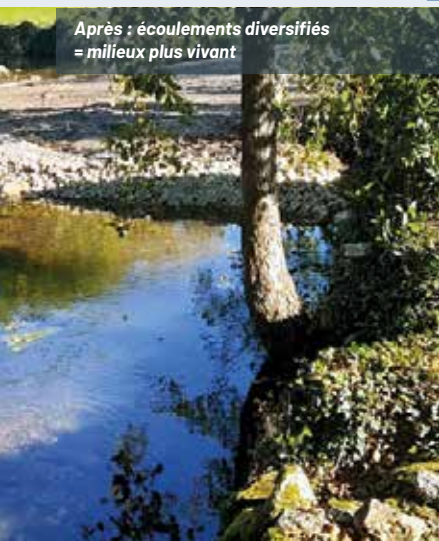
C'est pourquoi le Syndicat des Affluents Nord Val de Loire a lancé des travaux pour reproduire les fonctionnalités naturelles d'une rivière en bonne santé (géométrie du lit et nature des substrats), une végétation équilibrée des rives, une bonne qualité biologique et physico-chimique. Bien entendu, le syndicat anime ces projets de façon concertée avec les propriétaires riverains tout en conciliant les usages de chacun (élevage/abreuvement, passage à gué), mais surtout en essayant de replacer l'Homme au cœur de son environnement.

L'année 2021 a été particulièrement importante pour la mise en valeur du patrimoine rivière et zones humides du bassin de la Roumer. Les travaux de restauration du lit de la Roumer en aval immédiat de Pont Boutard ont consisté à rétrécir par endroits le cours d'eau pour recréer les alternances naturelles de zones rapides (radiers) et lentes (fosses/mouilles). Pour ce faire, des avancées appelées « banquettes » sont aménagées en prélevant la terre des berges. Inondables, elles accueilleront également de nouvelles plantations.

Avant cela, il aura fallu préparer la zone en abattant une partie des arbres de rives afin de créer les accès pour les engins de terrassement.

De même, des cailloux et des pierres sont déposés au fond du cours d'eau et contribueront à limiter l'envasement et à retrouver des écoulements diversifiés propices aux espèces aquatiques.

Ces opérations sont réalisées avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (70%) et de la région Centre-Val de Loire (30%).



Après : écoulements diversifiés = milieux plus vivants



PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE, LES JEUX QUI SE TROUVAIENT PLACE DE L'ÉGLISE ET DANS LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU QUARTIER D'INGRANDES ONT ÉTÉ ENLEVÉS EN RAISON DE LEUR VÉTUSTÉ.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le sable a été retiré et a été remplacé par un enrobé mis en place par l'entreprise Colas. À l'issue de ces travaux des nouveaux jeux répondant aux normes ont été installés par les employés communaux. Au sol, autour et sous chaque jeu, un caoutchouc coulé a été installé par le fournisseur. Les enfants peuvent utiliser ces nouveaux jeux en toute sécurité.

Le montant total des travaux s'élève à 30 000 euros.



RÉNOVATION DES PILIERS DU PRESBYTÈRE

Quartier St Michel Sur Loire, les piliers en tuffeau de l'entrée de l'ancien presbytere presentaient un danger. Ils ont fait l'objet d'une restauration par le tailleur de pierre RUDY de Savigné En Véron (37) pour un coût total de 7852 euros.



INSTALLATION DE DEUX DÉFIBRILLATEURS

Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, les gestes de premiers secours à apporter à la victime sont décisifs. Afin de traiter rapidement et efficacement ce type d'urgence, la commune va installer deux défibrillateurs automatiques. L'un près du foyer Bonnet, quartier de Saint Patrice et le deuxième, près de la salle des fêtes, quartier de Saint Michel Sur Loire. Ces appareils permettent d'analyser l'activité cardiaque et d'administrer éventuellement un choc électrique externe appelé défibrillation.



CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 15 octobre 2021, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire demande un contrôle obligatoire du branchement des installations au réseau collectif d'assainissement lors des ventes.

C'est un outil fondamental pour améliorer le fonctionnement du réseau collectif, réduire la pollution du milieu naturel et améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Qu'est-ce qu'un branchement conforme ?

- Une bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales privatives
- Le raccordement des eaux usées privatives au réseau d'eau usées collectif via une boîte de branchement accessible dédiée à votre habitation
- Des réseaux étanches et accessibles facilement (regard en pied de gouttière, regards aux changements de direction)
- La vidange des anciens ouvrages par un opérateur agréé et leur suppression, comblement ou désinfection
- Vous ne provoquez pas de dysfonctionnement du réseau collectif ou de pollution du milieu naturel

POURQUOI LE CONTRÔLE EST-IL IMPORTANT ?

En cas de vente, il est nécessaire de prouver le raccordement au réseau collectif de votre installation - le règlement d'assainissement rend ce contrôle obligatoire en cas de vente.

Il permet à la collectivité d'éviter le dysfonctionnement des installations publiques (mise en charge des installations d'eaux usées par des eaux pluviales mal raccordées) et d'éviter la pollution du milieu naturel.

QUAND DOIT ÊTRE RÉALISÉ LE CONTRÔLE DE BRANCHEMENT ?

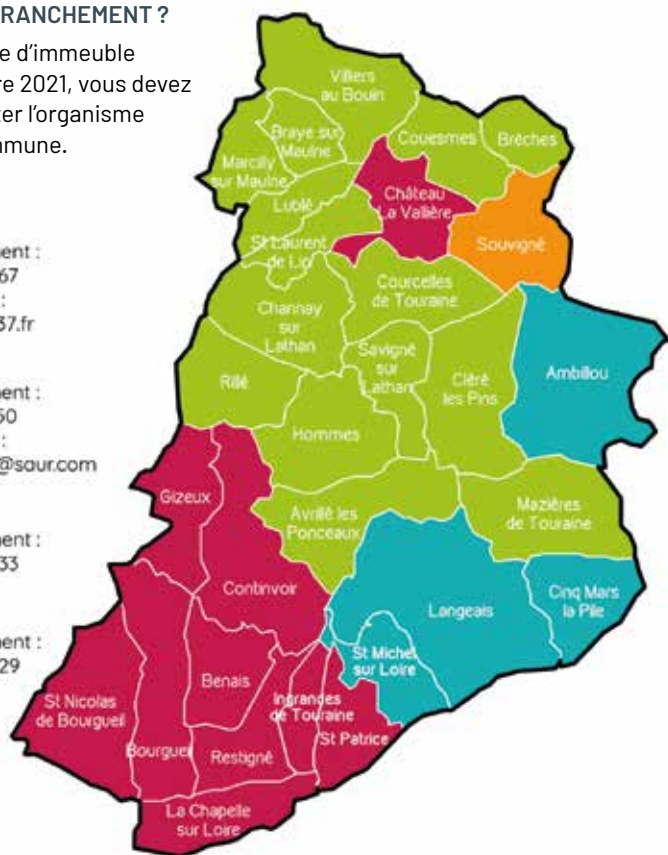
Lors de toute vente d'immeuble depuis le 15 octobre 2021, vous devez à cet effet contacter l'organisme qui gère votre commune.

SATESE 37
Renseignement :
02 47 29 47 67
Site internet :
www.satase37.fr

SAUR
Renseignement :
02 44 71 05 50
Site internet :
clientele.ppl@saur.com

STGS
Renseignement :
09 69 32 69 33

VÉOLIA
Renseignement :
09 69 32 35 29



COMMENT SE DÉROULE LE CONTRÔLE ?

Les agents habilités testent au colorant ou à l'eau claire l'ensemble des évacuations accessibles de l'habitation afin de vérifier leur bon raccordement. Des tests à la fumée sont parfois réalisés dans certaines configurations. Ils vérifient également que les eaux pluviales ne sont pas rejetées au réseau d'eaux usées et que les éventuelles anciennes installations ont été correctement mises hors service (vidangeur agréé).

Le contrôle dure de 30 mn à 1h en moyenne.

Important : tous les points d'eau et ouvrages doivent être accessibles et une alimentation d'eau doit être disponible.

LE CONTRÔLE EST-IL PAYANT ?

Le coût du contrôle est à la charge du vendeur.

QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ ?

Au terme du contrôle, un certificat de conformité vous est transmis. Ce document permet de justifier la conformité de votre installation (validité de 3 ans en l'état et sous réserve de l'absence de modification de vos installations) et doit être conservé avec les documents de la propriété.

En cas de « non-conformité », un avis de non-conformité vous est remis identifiant les travaux à réaliser pour remettre en conformité votre installation.

EN CAS DE NON-CONFORMITÉ, QUE FAIRE ?

Dans tous les cas, vous devez remettre en conformité votre installation dans les délais précisés dans le rapport. Il peut être réduit en cas de risque pour la salubrité. Les travaux de mise en conformité sont à votre charge.

Après travaux une contre-visite est effectuée pour valider la remise en conformité.



ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC

Les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à des normes d'accessibilité :

ils doivent permettre à toute personne, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations qui y sont diffusées (loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

Les ERP non conformes doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Cette obligation fait suite à la fin du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 31 mars 2019.

Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou présenter une qualité d'usage équivalente.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental) pour :

- les cheminements extérieurs,
- le stationnement des véhicules,
- les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments,
- les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments,
- les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public,
- les portes, les sas intérieurs et les sorties,
- les revêtements des sols et des parois,
- les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).

LA COMMUNE POURSUIT SON ACTION DE MISE AUX NORMES POUR LES ÉTABLISSEMENTS NON CONFORMES À LA FIN DU DISPOSITIF À L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE. CETTE MESURE S'ADRESSE ÉGALEMENT AUX COMMERCES, LIEUX RECEVANT DU PUBLIC SELON LES ARTICLES L161-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION



RAPPEL DES FORMALITÉS À RESPECTER EN MATIÈRE D'URBANISME POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LES PROPRIÉTÉS

Nous constatons trop souvent que des travaux sont entrepris par certains administrés sans respect des règles d'urbanisme de notre commune, à savoir : dépôt en mairie d'une « Déclaration Préalable de Travaux » (Document cerfa 13703-07).

Nous vous avons présenté dans le précédent bulletin d'informations municipal de Juillet 2021 les différentes formalités à effectuer en matière d'urbanisme avant d'entreprendre des travaux sur toute propriété.



Bâtiments communaux concernés :

- Mairie du quartier de St Patrice
- Clos du poète quartier d'Ingrandes
- Ateliers municipaux par la suite.

Le reste des bâtiments communaux est déjà aux normes.

Un registre public d'accessibilité sera consultable en mairie par tous les usagers qui en feront la demande lors de leur venue dans l'établissement communal.



Un bref rappel :

Déclaration préalable à déposer en mairie :

- Portails, clôtures et murs
- Abris de jardin, terrasses couvertes ou non couvertes, vérandas, appentis (selon surface au sol)
- Création d'une fenêtre de toit/ lucarne
- Toiture si elle n'est pas refaite à l'identique
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Fenêtres ou portes fenêtres si elles ne sont pas refaites à l'identique
- Ravalement de façade s'il n'est pas refait à l'identique
- Construction de piscine (selon surface)
- Coupe ou abattage d'arbres (espace boisé)

L'infraction la plus souvent constatée concerne les clôtures, murs et portails.

Vous vous exposez à un recours de tiers ou de l'administration en particulier pour les travaux effectués sans autorisation d'urbanisme dans le périmètre des bâtiments de France.

Dans le doute sur la nature de vos travaux à effectuer, n'hésitez pas à contacter en mairie la secrétaire en charge du service de l'urbanisme avant le début de vos travaux. Nous vous rappelons que ces dossiers sont traités exclusivement sur rendez-vous.

Ce rappel a pour but de vous permettre d'être en conformité avec l'administration en matière d'urbanisme et de fiscalité, en particulier si vous êtes amenés à vendre votre bien.





LE GOUVERNEMENT A PRÉSENTÉ LE CALENDRIER ÉLECTORAL 2022 CONCERNANT L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ET LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Dates de l'élection présidentielle :

- **Dimanche 10 avril 2022 (1er tour)**
- **Dimanche 24 avril 2022 (2ème tour)**

Dates des élections législatives (désignation des 577 députés qui siègeront à l'Assemblée Nationale pendant les 5 années à venir).

- **Dimanche 12 juin 2022 (1er tour)**
- **Dimanche 19 juin 2022 (2ème tour)**

Conditions pour voter

- **Avoir la nationalité française ;**
- **Être majeur ;**
- **Jour de ses droits civiques et politiques et être inscrit sur les listes électorales.**

Inscription sur les listes électorales

Si vous avez déménagé, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune en vous présentant en mairie. Si vous ne le faites pas, vous devrez voter dans votre ancienne commune, sauf si cette dernière vous a radié de ses listes électorales.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- **une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, certificat de nationalité en cours de validité)**

- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'électricité) ou 5 dernières feuilles d'imposition de la taxe d'habitation, taxe foncière ou taxe professionnelle**
- **Si vous habitez chez un parent, il vous faut en plus fournir une attestation du parent, établie sur papier libre et certifiant que vous habitez chez lui ainsi que la photocopie de sa carte nationale d'identité.**

Recensement

Normalement, un jeune ayant accompli ses formalités de recensement n'a pas à accomplir ces démarches puisqu'il est en principe automatiquement inscrit sur les listes électorales à compter de ses 18 ans (s'il n'a pas déménagé entre temps).

Date limite

Les délais limites pour s'inscrire sur les listes électorales sont fixés au 6e vendredi avant le scrutin :

- **Vendredi 4 mars : 1er tour élection présidentielle**
- **Vendredi 18 mars : 2ème tour élection présidentielle**
- **Vendredi 13 mai : 1er tour élections législatives**
- **Vendredi 20 mai : 2ème tour élections législatives**

Vote par procuration :

Si vous êtes absent le jour de l'élection ou que vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous pouvez voter par procuration (imprimé à remplir sur « maprocuration.gouv.fr »).

MISSION LOCALE EMPLOI



JEUNES 16-25 ANS

VOTRE AVENIR C'EST NOTRE PROJET !

- **Formation - Emploi**
- **Mobilité - Logement**
- **Santé**



SANDRA CASSET
GERALDINE MACONNERIE 024721.64.54

lundi, mardi : 7 Place du 14 juillet, Langais
mercredi : Centre Social de la Douve, Langeais

9H - 12H / 14H - 17H





AVEZ-VOUS VOS COMPRIMÉS D'IODE ?

Les habitants des communes situées dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire doivent détenir des comprimés d'iode destinés à les protéger en cas de rejets radioactifs. Il s'agit d'une mesure générale de protection prévue pour toutes les centrales de France.

Certains d'entre vous ont reçu, au début de l'année 2021, une boîte de comprimés par voie postale. Ceux-là sont équipés, il n'y a rien de plus à faire.

D'autres, parce qu'ils ne figuraient pas sur les fichiers utilisés, n'en n'ont pas reçus. Pour autant, ils doivent être protégés ! Il leur suffit de se munir d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de box Internet ...) et de se rendre dans une pharmacie agréée. Les comprimés leur seront remis gratuitement, en fonction du nombre de personnes au foyer.

Les fichiers destinés à expédier les comprimés par la poste sont des fichiers commerciaux, c'est à dire publicitaires. Les fichiers publics (impôts, élections...) ne peuvent être utilisés, c'est interdit. C'est pourquoi certains ont reçu leur boîte, d'autres non. En tous cas, la mairie ne joue aucun rôle dans cette opération.

Voici les pharmacies partenaires les plus proches :

- Le Bourg à Langeais
- Guillemain à Langeais
- Picot-Pavy à Azay-le-Rideau
- Javaux-Girard à Azay-le-Rideau
- André à Rivarences
- Berthelot-Gatineau à Gizeux
- Declerck-Devaux à Cheille



- **Pour davantage d'informations, rendez-vous sur le site**
 - » <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Nos-missions/La-protection-des-personnes-des-biens-et-de-l-environnement/Campagne-de-distribution-d-iodure>

UNE NOUVELLE PAGE FACEBOOK POUR LA COMMUNE

La toute première page facebook de Coteaux-sur-Loire ne pouvait plus être mise à jour en raison de difficultés techniques liées à la plateforme.

Les échanges entre les habitants étant toujours dynamiques sur ce réseau, nous avons créé une nouvelle page pour étendre la diffusion des informations communales et de proximité, en soutien au site internet et PanneauPocket.

Et ça marche !

Des événements locaux comme « Nature en fête ! » et « Marché de Noël » ont pu toucher plus de 1500 personnes grâce au partage de l'information.

La page est alimentée très régulièrement, venez nous rejoindre, en cliquant sur « j'aime » ou en vous abonnant.



- rendez-vous sur
 - » <https://www.facebook.com/Commune-de-Coteaux-sur-Loire-106924348431492>

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE PRÉVOIE UN RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX FUYARDS SUR LA COMMUNE DE COTEAUX-SUR-LOIRE

Le réseau d'eau potable sera renouvelé route du Lane, quartier de St Michel Sur Loire. Une lettre d'information sera mise dans chaque boîte aux lettres pour les habitants concernés. Le début des travaux est prévu pour début avril 2022. La mairie se tient à votre disposition pour plus d'informations.



DEPUIS LE 1ER OCTOBRE, LES HORAIRES DES PERMANENCES D'ACCUEIL DANS LES MAIRIES ONT ÉTÉ MODIFIÉS :

Mairie d'Ingrandes de Touraine :

- Lundi : 10h -12h
- Vendredi : 10h-12h

Mairie de Saint Michel sur Loire :

- Mardi : 10h-12h
- Samedi : 10h-12h

Mairie de Saint Patrice :

- Lundi : 10h-12h
- Jeudi : 9h-12h ; 14h-17h
- Samedi : 10h-12h

Pour permettre de vous assurer un service de qualité pour le traitement de vos dossiers liés à l'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) ces demandes sont traitées exclusivement sur rendez-vous.

Nous vous précisons également que les mairies des quartiers d'Ingrandes et de Saint Michel peuvent être fermées lors des congés des personnels.

Les dates de fermeture sont communiquées par le biais des différents sites d'information (site internet, Panneau Pocket et Facebook).

UN NOUVEAU PROJET À L'ÉTUDE !

La commune étudie avec l'association des Restos du Cœur la mise en place dès la mi-mars d'un centre itinérant (passage hebdomadaire) pour apporter une aide alimentaire ou une aide à la personne à tous ceux qui en ont besoin !



LA VIGNE, UN MÉTIER DE LABEUR MAIS UNE VRAIE HISTOIRE D'AMOUR

Si aujourd'hui, dans le quartier d'Ingrandes, il ne reste plus que 7 vigneron pour produire des vins labellisés AOC de Bourgueil, ils étaient encore une bonne vingtaine avant les années 1970.

Nous sommes allés à la rencontre de deux d'entre eux, en retraite aujourd'hui pour parler de l'histoire et de l'évolution de ce métier.

Merci à Monsieur Gambier et à Monsieur Boucard de nous avoir raconté leur histoire.

La vigne, c'est 5 métiers en un seul : la production, la vinification, la commercialisation, la comptabilité et la gestion du social avec les salariés.

Si aujourd'hui, suite à la mécanisation, les exploitations se sont intégralement consacrées à la culture de la vigne, il n'en était pas ainsi autrefois. Les anciens pratiquaient la polyculture : vigne, haricots secs, tournesol, pommes de terre et céréales, asperges dans les terrains sablonneux ou vignes et pépinières de vignes de grande qualité pour l'époque ou d'arbres fruitiers. Ils commercialisaient de jeunes plants dans le Saumurois et l'Anjou. Ils cultivaient le foin destiné aux chevaux indispensables pour le travail dans les vignes. La polyculture, c'était aussi un travail en famille le soir (tri des haricots secs, dégermage des pommes de terre) en écoutant « la famille Duraton à la radio », dont certains se souviennent non sans émotion.

La polyculture permettait en cas de mauvaise récolte sur l'une des activités d'assurer malgré tout un certain niveau de résultat.

Le recentrage sur une seule activité, la vigne, a permis de gagner en qualité et de développer la commercialisation de vins de qualité auprès des négociants, de quelques particuliers ou des restaurants.

Les méthodes de travail étaient également très différentes.

Avant les années 1955, le cheval était le compagnon essentiel pour de nombreux travaux, jusqu'à l'arrivée de tracteurs (années 1958-1959), puis de différents appareils permettant la simplification de certaines tâches.



Le remplacement du cheval par le tracteur a modifié la façon de conduire les différentes étapes du travail :

- chaussage puis déchaussage des ceps (opération consistant à repousser la terre vers les vignes à l'automne puis à la retirer après les dernières gelées), 4 tours par «rang».
- décaivonnage au printemps (retrait de la terre et de l'herbe aux pieds des ceps pour dégager le greffon et permettre le développement des racines du porte-greffe), tâche complétée par un travail à la binette. Un cheval bien dressé s'arrêtait dès qu'il sentait un accrochage au pied du cep. Cette opération demandait 2 tours par rang.
- En été, c'est le cheval qui tirait la sarclouse (3 tours par rang).

L'utilisation de sulfateuse tirée par le cheval en remplacement de la sulfateuse portée sur le dos soulageait le travail.

Les tournières nécessitaient 3 mètres en bout de rang avec le cheval. L'arrivée du tracteur a conduit à raccourcir les rangs pour avoir des tournières de 4 mètres permettant de tourner avec le tracteur puis à 6 mètres à l'arrivée des machines de vendange dans les années 81.

Le travail de la vigne comprend plusieurs autres activités, fastidieuses pour certaines avant la mécanisation :

- Coupe et tri de l'osier en hiver pour attacher les jeunes ceps aux plus anciens.
- Taille: le dicton était respecté qui disait: «taille tôt, taille tard, rien ne vaut la taille de mars» afin d'éviter un débourrement trop précoce et des risques de gel en avril mai.

- Courtaillage : arrachage des sarments coincés dans les fils de fer, mis en fagots (les javelles) utilisés pour allumer les cheminées l'année suivante. Plus tard, les sarments étaient sortis du rang à la fourche et brûlés au bout du rang.
- Ébourgeonnage, travail fatiguant qui exigeait d'être toujours baissé.
- Palissage à l'aide de fils de fer et de crochets.

L'arrivée de la 1ère rogneuse en 1970 a permis de remplacer le faucillon manuel (cisaille). Cette rogneuse, montée sur le tracteur, a contraint à modifier la hauteur des piquets qui étaient trop hauts. C'est grâce à son emploi que nos viticulteurs ont pu prendre leurs premières vacances en août.

Les vendanges se faisaient à la main, l'entraide entre voisins pour les récoltes était de mise. Elles se terminaient par des repas très festifs.

Aujourd'hui, le travail est moins dur physiquement mais l'arrivée du bio amène à revenir à certaines pratiques anciennes. Il faut aussi être vraiment amoureux du métier pour continuer. Et si les petits enfants ne veulent pas prendre la succession, l'inquiétude naît : que deviendront ces exploitations?

Il reste une certitude : «pour faire du bon vin, il faut du bon raisin». C'est plus que jamais une nécessité car les consommateurs boivent moins mais exigent du vin de qualité.





AGRICULTEUR ET INTÉRESSÉ PAR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE?

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA), vous propose de bénéficier gratuitement d'un entretien individuel d'information à la conversion à l'Agriculture Biologique.

Ces entretiens sont réalisés par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et le Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes de Maine-et-Loire (GABBAJou).

Lors d'un rendez-vous dans votre ferme avec un conseiller spécialisé en agriculture biologique, vous serez informé des obligations du cahier des charges bio en lien avec les productions de l'exploitation et des pratiques qu'il faudra faire évoluer pour envisager un passage en bio.

Vous pourrez aussi échanger sur la demande du marché, les filières bio et les différentes étapes conditionnant la réussite de la conversion en AB.

Objectif :

favoriser le développement de l'Agriculture Biologique sur le bassin versant afin d'y réduire l'utilisation des intrants chimiques de synthèse et d'améliorer ainsi la qualité des eaux.

Pour rappel, en février 2021, le comité Ambition Bio Pays de la Loire a proposé d'atteindre 20% de SAU bio en 2030 contre 11.7 % actuellement.



— Contacts :

- » Elisabeth Cocaud :
Chambre d'Agriculture des
Pays de la Loire
02 41 96 75 41 ou
elisabeth.cocaud
@pl.chambagri.fr
- » Marion Rohrbacher :
GABBAJou
02 41 37 19 39 ou
marion.rohrbacher
@gabbanjou.org

ÉVOLUTION DES CONTRAINTES PHYTOSANITAIRES

En juillet 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à partir du 1er janvier 2017 (interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et des voiries).

L'arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif a modifié la loi Labbé et accru les contraintes réglementaires.

À partir du 1er juillet 2022, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, hors produits de bio contrôle, produits à faible risque ou produits autorisés en agriculture biologique, est élargie aux différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif (structures publiques comme privées, fréquentées par des résidents, des usagers, des élèves, des employés, des patients, des clients ...).

Dans les collectivités, seront donc concernés les cimetières et les équipements sportifs : stades de football, tennis, boulodromes, golfs,...

La commune s'est mise en conformité avec la loi depuis janvier 2017 et appliquera les nouvelles règles dès le 1er juillet 2022.

Les habitants doivent prendre conscience de l'impact de ces règles, visant à la protection de la santé de tous et à celle de notre environnement sur l'entretien de notre territoire (espaces verts, chemins et bords de routes, voiries et cimetières).

Des choix devront être faits sur notre territoire qui est un territoire de campagne.

Accepter que la nature impose un certain nombre de « désagrèments » comme la présence de « mauvaises herbes » sur les espaces publics ou le choix de solutions impliquant des coûts supplémentaires (et donc une augmentation importante des impôts communaux) pour garantir un entretien identique à celui des zones urbanisées.

Plusieurs pistes sont à l'étude :

- engazonnement des allées du cimetière avec des mélanges de graminée à pousse lente (ex : cimetière de Cinq Mars la Pile),
- achat d'un matériel permettant de désherber les allées par projection d'eau chaude en brouillard ; matériel très onéreux (ex : ville de Chinon),
- bétonnage et goudronnage des allées,
- méthode traditionnelle dite « de la binette » nécessitant du personnel supplémentaire ou l'appel à des bénévoles ou à des entreprises d'insertion pour les désherbages de ces espaces.

Il nous faut réfléchir aux méthodes d'entretien de ces espaces en prenant en compte le coût de mise en œuvre et les temps d'entretien nécessaires par la suite pour maintenir nos espaces propres.



UN 13 JUILLET RÉCONFORTANT ! QU'IL FAISAIT BON SE RETROUVER !!

Pour célébrer dignement cette fête nationale et permettre aux participants d'en profiter jusqu'au bout de la nuit, la commune avait choisi d'organiser cette manifestation le 13 juillet au soir, le 14 juillet férié permettant à chacun de se remettre de ses éventuels excès.

Tout était prévu en extérieur, au Foyer Bonnet !

Mais la météo capricieuse de cet été en a décidé autrement ! Une petite accalmie nous a toutefois permis de prendre l'apéritif en plein air. Les pique-niques sortis du panier se sont retrouvés sur les tables dressées au dernier moment en intérieur et le groupe chargé d'assurer l'animation musicale, Dream Orchestra, s'est lui aussi retrouvé confiné sur la petite estrade. Mais rien n'a pu entacher l'ambiance chaleureuse et conviviale de cette soirée.



Préparation du feu d'artifice, table de tir

Ceux qui n'avaient pas souhaité se préoccuper de l'intendance de leur repas ont pu se délecter des délicieuses fougères préparées par Gérald de la Poule Couasse. Salées ou sucrées, elles ont connu un tel succès, que le stock de pâte a à peine suffi à contenter les plus gourmands.

L'équipe de l'ALSH a de son côté tenu la buvette avec entrain et efficacité.

Vers 22h30, la pluie s'est à nouveau arrêtée, pour permettre aux artificiers de tirer - ouf !- le traditionnel feu d'artifice. Le ciel s'est alors embrasé de mille et une couleurs pour faire pétiller les yeux des jeunes et des moins jeunes.

Après plus d'un an de confinements à répétition, d'absence d'événements, de manifestations, de rencontres familiales ou entre amis, c'est le sentiment d'un peu de liberté retrouvée, d'un retour à la vie presque « normale » qui a animé la soirée.

Le dynamisme du groupe, l'envie de s'amuser, de chanter, de danser et ainsi de profiter de cette parenthèse un peu à part a fait de cette soirée un beau moment de partage !

En 2022, c'est au gymnase du quartier de St Michel que la fête aura lieu. Alors réservez dès maintenant votre soirée du 13 juillet !



CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE

Le 4 décembre dernier la commune a accueilli les Pompiers du Lane à l'occasion de la traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe, patronne et protectrice des sapeurs-pompiers. Cette manifestation est surtout l'occasion d'honorer et de récompenser les sapeurs-pompiers mais également de leur témoigner le soutien et la reconnaissance des élus et de la population.

Elle permet de saluer l'engagement des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires et de souligner les valeurs d'altruisme, d'abnégation, de fraternité et de solidarité qu'ils portent au quotidien dans l'exercice de leurs missions.



DEPUIS 2014, CHAQUE PRINTEMPS DANS LE QUARTIER DE ST PATRICE ET À L'AUTOMNE DANS CELUI DE ST MICHEL, JARDINIERS EN HERBE ET PASSIONNÉS BOTANISTES SE RETROUVENT À L'OCCASION D'UN TROC DE PLANTES !

Ce moment de rencontre et de partage permet d'échanger avec beaucoup de convivialité des variétés de plantes, graines, arbustes, revues de jardinage, conseils, ..., et d'enrichir nos jardins !

Cette année, le troc de plantes s'est transformé pour devenir « Nature en fête ». Ainsi le 17 octobre, le troc s'est tenu au gymnase, mais nous avons également accueilli plusieurs exposants locaux dont l'activité a un lien avec la nature : sculpture bois, bijoux en pierres naturelles, confection textile florale, fleurs séchées, savons naturels, fleurs origami, sirop, confitures, pépiniéristes, apiculteur, éleveur de volailles, cactées,...

Un concours de citrouilles a permis de récompenser les créations les plus originales.

Les heureux élus se sont vu remettre une mangeoire en bois pour les oiseaux et divers accessoires de jardinage.

Cette journée particulièrement ensoleillée a été l'occasion de découvrir et faire découvrir des créations et des productions artisanales locales originales et de soutenir de belles initiatives.

Natura2000, le SMIPE, le SMBAA avec une très belle exposition sur les Espèces Exotiques Envahissantes, étaient également présents pour dévoiler leurs activités liées à la protection de l'environnement.

Les majorettes « Les Roses de St Michel » ont animé l'après-midi avec une belle démonstration de leurs différentes chorégraphies !

Une petite restauration était proposée par Rodriguez et son foodtruck (il nous a permis de déguster de délicieux burgers ou tortillas garnis selon les envies) et par l'association Familles Rurales avec de délicieux gâteaux maison !

Une très belle journée, appréciée de tous !



14 NOVEMBRE 2021, RETROUVAILLES DE NOS AÎNÉS !

Chaque année la commune offre, au choix, aux aînés de 70 ans et plus (avoir 70 ans au 1er janvier de l'année), un colis de Noël ou la participation à un repas. Le bulletin d'inscription est systématiquement joint au bulletin municipal distribué en juillet.

Cette année 96 personnes s'étaient inscrites au repas qui s'est tenu le 14 novembre, à la salle des Fêtes d'Ingrandes car cette salle est la plus grande de la commune et possède également un atout majeur, un beau parquet ... pour tous ceux qui veulent esquisser quelques pas de danse !

De l'apéritif au café, chacun a pu déguster les mets préparés par le personnel du restaurant traiteur Le Pélican de Vernantes.

Tony et Willy de Tony Coué animation, ont installé l'ambiance musicale par leur interprétation de tubes connus de tous et en jouant de la guitare et de l'accordéon.

Le sourire présent sur toutes les lèvres, montrait combien chaque participant appréciait tout particulièrement ce moment de convivialité retrouvé et partagé autour d'un bon repas, moment de discussion, d'échange, de danse.

Pour ceux et celles qui avaient préféré bénéficier d'un colis gourmand (117 colis ont été commandés), la distribution à domicile a été faite pendant la première quinzaine de décembre par les élus.



EN 2020, LES CONTRAINTES SANITAIRES NOUS AVAIENT AMENÉS À ORGANISER LE SPECTACLE DE NOËL POUR LES ENFANTS DANS CHAQUE ÉCOLE.

Or cette formule a beaucoup plu aux enfants qui ont ainsi pu partager, dans chacune de leurs écoles, ce moment privilégié avec leurs camarades et leurs enseignants.

Les enseignantes et de nombreux parents nous avaient également fait part de leur grande satisfaction sur ce choix d'organisation et de la joie exprimée par leurs enfants.

Nous avons donc choisi de renouveler l'expérience cette année et de proposer le spectacle de Noël dans chaque école.

Le père Noël ayant un planning particulièrement chargé cette année nous a demandé s'il nous était possible de l'accueillir plus tôt.

C'est pourquoi, le spectacle de Noël a été anticipé et organisé les 29 et 30 novembre.

Nul doute que le père Noël aura eu ainsi le temps de passer voir tous les enfants sages la nuit de Noël.

Père Noël avait sollicité « Planète mômes » et les petits spectateurs ont ainsi pu vivre un peu de la magie de Noël avant l'heure avec un très beau spectacle théâtral, audiovisuel et interactif; en effet les acteurs du film échangent avec les enfants dans la salle pour aller à la rencontre du Père Noël; une aventure pleine de rebondissements: Pour lui faire une surprise, la chorale de Noël se rend à la maison du Père Noël afin de lui chanter la chanson qu'elle a préparée. Mais arrivée chez lui, elle trouve la maison abandonnée, une lettre traîne sur son bureau. Cette lettre va entraîner les participants dans une nouvelle aventure. La folle vadrouille de Noël commence.

Les plus jeunes, scolarisés dans les écoles Jean-Noël Proust et Louis Pinson, ont eu le bonheur de voir Père Noël en chair et en os leur apporter des chocolats à la fin du spectacle; la veille, il n'avait pas eu le temps de s'arrêter mais avait pris soin de déposer à l'école Vincent Gérard les chocolats destinés aux élèves plus grands.

Nous le remercions chaleureusement d'avoir accepté de faire escale à Coteaux-sur-Loire.

MARCHÉ DE NOËL DU 27 NOVEMBRE 2021 !

Il faisait froid, très froid même, ce jour-là ! Les 32 stands d'artisans, créateurs, producteurs, associations, qui avaient osé affronter les prévisions météo peu encourageantes se tenaient fin prêts.

Les décorations de Noël ainsi que le sapin, installés pendant la semaine par les employés communaux, scintillaient. À 14h00 l'ouverture du marché de Noël s'est faite sous un rayon de soleil. Nous y avons cru. Mais pendant le concert de musique classique en l'église de St Romain (4 musiciens de l'orchestre philhar-

monique de Radio France y interprétaient les quatre saisons d'Antonio Vivaldi), vent et pluie se sont invités.

Heureusement la chorale des enfants a fait taire les éléments déchaînés et le Père Noël a pu distribuer des friandises aux enfants sans se faire mouiller. Les majorettes, « Les Roses de St Michel », ont pu également faire leur démonstration.

Le vin chaud proposé par Ingrandes animation et les délicieuses crêpes de l'Association de Parents d'Elèves nous ont bien ragailardis. Oui il faisait froid, oui la météo aurait pu être plus favorable. Mais ce marché de Noël et l'esprit de fête qui y régnait ont su réchauffer tous les cœurs !



À LA DÉCOUVERTE DES RICHESSES DE LA NATURE

À l'école Proust, Mmes Delétang et Frau-Soyris, assistées de Mmes Carré et Renou, accueillent 40 enfants (18 en petite section, 17 en moyenne section et 5 en grande section).

Le projet « Petits pas sur la berge » est axé sur l'eau et les sens (le cycle de l'eau, les animaux, l'eau dans tous les sens). Trois animations sont programmées avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire à Candes Saint Martin : « berges dans tous les sens », « oiseau qui es-tu ? », « les petites bêtes de l'eau ».

Ces animations seront complétées par un spectacle de la société Planètes Mômes, une aventure au fil de l'eau et au fil des mots : « Le trésor de Calico Jack ». Au bord d'un petit ruisseau, Alizée rencontre Calico Jack, un pirate qui a perdu son bateau. Ensemble ils vont suivre le fil de l'eau dans une aventure qui va les emmener à la mer.

Les enfants de moyenne et grande sections s'initient également au compostage, avec le soutien du SMIPE, en apprenant à composter les restes des repas du midi à la cantine.

À l'école Pinson, les 20 élèves de grande section, les 16 élèves de CP et les 19 élèves de CE1 sont encadrés par Mmes Cuisinier (assistée de Mme Cornélie), Henry et Guégan.

Avec l'aide du SMIPE, les enfants de grande section travaillent, comme leurs petits camarades de l'école Proust, sur le thème des sens et les élèves de CP et CE1 s'initient à la notion de gaspillage alimentaire.

Les CP et CE1 ont suivi Thomas Pesquet dans son aventure spatiale avec la mission Alpha (connexion quotidienne à la station spatiale internationale).

Enfin, si les conditions sanitaires le permettent, les enfants des 3 classes ainsi que les 5 enfants de grande section de l'école Proust, profiteront d'un séjour de 3 jours à Préfailles pour découvrir les richesses offertes par le bord de mer et le milieu marin.

À l'école Vincent Gérard, 81 élèves (27 CE2, 28 CM1 et 26 CM2) étudient sous la houlette de Mmes Delerue et Breton-Brossier et Mr Boucé, nouveau directeur qui a succédé à Mme Margarido.

Le projet de l'année est axé sur l'étude des insectes :

L'école a acheté une fourmilière et attend l'arrivée d'une colonie de fourmis dont les modes de vie seront étudiés attentivement par nos entomologistes en herbe.

Un apiscopie (ruche pédagogique) devrait être installé dans la salle intergénérationnelle pour permettre aux enfants de comprendre le fonctionnement d'une ruche et d'observer la vie des abeilles, mais aussi d'échanger sur ce sujet avec les habitants qui utilisent la salle intergénérationnelle lors de leurs activités de loisirs.

Un projet est en cours avec le PNR sur ce même thème, avec une intervention à l'école et une visite à Seuilly pour voir de vraies ruches (dernière période scolaire).

L'école a également fait une demande pour obtenir le label « école développement durable » en s'appuyant sur différentes actions (potager, découverte des insectes, plantation d'arbres le long de la voie de chemin de fer, rencontres intergénérationnelles, ...).

Les enfants ont été associés aux différentes cérémonies de cette fin d'année (lecture d'un texte lors de la cérémonie de remise de la médaille des Justes, lecture de textes lors des commémorations du 11 novembre et flammes de l'espoir). Ces manifestations font écho au programme d'histoire et s'inscrivent, pour ces jeunes, dans un travail de mémoire relatif aux grands conflits du siècle dernier.



Des séances à la piscine d'Avoine permettent aux enfants de la grande section au CM2 de se familiariser avec l'eau, de lever leurs craintes et de gagner en maîtrise pour prévenir les risques de noyade. Elles contribuent au développement des capacités psychomotrices et de la confiance en soi et favorisent l'intégration scolaire.

Comme les années précédentes, Marie Kergall, assure l'initiation musicale dans les 3 écoles (thématique des éléments : eau, terre, vent et feu à l'école Proust, de la mer à l'école Pinson et de l'art à l'école Vincent Gérard).

Et si les conditions tant sanitaires que climatiques le permettent enfin, tous nos petits écoliers présenteront le résultat de ce travail lors de la fête de l'année programmée le samedi 18 juin matin au stade du quartier d'Ingrandes.

Cette fête d'école se prolongera l'après-midi au cours d'une kermesse organisée par l'ALSH, l'association de parents et les comités des fêtes.



NOUVEAU PRESTATAIRE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CANTINES DES ÉCOLES PINSON ET VINCENT GÉRARD

Le contrat signé avec le prestataire de service Convivio arrivant à échéance à la rentrée scolaire de septembre 2021, une consultation avait été lancée par la commune le 6 avril 2021.

Après ouverture des plis et analyse et classement des offres, c'est la société API qui a été retenue.

Cuisine API Centre-Val de Loire ; 17, rue Copernic, 41 260 La Chaussée-Saint-Victor.

Construite en 2011, cette cuisine centrale est spécialisée exclusivement en restauration scolaire et réalise en moyenne 9 500 repas par jour.

Depuis la rentrée scolaire, les enfants de nos cantines ont donc découvert les plats de ce nouveau prestataire et à voir le peu de restes dans les assiettes à la fin des repas, il semble que cette offre donne satisfaction à nos petits écoliers.

Mise en place de la tarification différenciée :

En 2018, dans le cadre de la lutte contre la grande pauvreté, le gouvernement a instauré une aide d'un montant de 2€ par repas pour les communes de moins de 10 000 habitants qui décidaient de mettre en place une tarification différenciée des repas dans les cantines scolaires en proposant des repas à 1€ maximum pour les enfants des familles les plus modestes.

Peu de communes avaient répondu à cette offre car l'aide était insuffisante pour couvrir le coût réel des repas.

Le gouvernement a donc décidé de porter cette aide à 3€ par repas pour les communes de moins de 10 000 habitants remplissant les critères d'éligibilité (communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Rurale Péréquation).

L'État s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

L'aide est versée à deux conditions :

- **la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches**, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;
- **une délibération fixe cette tarification sociale**, avec une durée fixée ou illimitée.

Au vu des difficultés financières de certaines familles pour payer les factures du restaurant scolaire, la commune répondant à ces conditions d'éligibilité, a décidé d'instaurer un tarif différencié avec quatre taux, en fonction du Quotient Familial (QF) (CAF ou MSA) selon la grille suivante :

1ère tranche :
QF inférieur à 700 €
 Coût facturé : 70 centimes

2ème tranche :
QF entre 701 € et 1 000 €
 Coût facturé : 1 euro

3ème tranche :
QF entre 1 001 € et 1 200 €
 Coût facturé : 2.70 euros

4ème tranche :
QF supérieur à 1 201 € (tarif de base en cas de non présentation de justificatif à jour)
 Coût facturé : 3.40 euros

Le conseil municipal a également décidé d'appliquer le tarif à 2.70€ pour les familles d'accueil dont le quotient familial est compris entre 1 001€ et le SMIC.

BENNE PAPIER

Les écoles s'impliquent dans la protection de l'environnement et le développement durable avec leurs élèves.

La collecte de papiers fait partie de cette démarche.

Des bennes papiers ont ainsi été mises à disposition devant l'école Vincent Gérard du 2 au 16 décembre 2021.

Le SMIPE mettra à nouveau des bennes papiers à disposition des écoles :

À l'école Pinson du 20 janvier au 3 février 2022

À l'école Proust du 28 avril au 12 mai.

En participant à ces collectes, vous contribuez à la protection de l'environnement et vous aidez les écoles dans le financement de projets pour nos écoliers.

En effet le SMIPE reverse le bénéfice de ces collectes aux coopératives scolaires, calculé sur le poids de papiers récupérés.



L'HIVER, LES OISEAUX N'ONT RIEN À SE METTRE SOUS LA DENT !

LES PETITS OISEAUX
FONT PARTIE DE NOTRE
VIE, LEUR PRÉSENCE
SEMBLE ALLER DE SOI.

Cette mésange bleue a trouvé des fruits de sarcococca dans un pot près de la baie vitrée



LE NOURRISSAGE L'HIVER

Les oiseaux sont fragilisés l'hiver : ils ont froid et la nourriture est rare. Comme ce sont des animaux à sang chaud, ils ont besoin de beaucoup d'énergie pour maintenir leur température. Une alimentation riche en produits gras, comme les graines ou les boules de graisse leur est profitable car elle est très calorique.

Il serait faux de croire qu'en zone rurale les petits oiseaux s'en sortent mieux qu'en ville. Cela pourrait bien être le contraire !

Pourtant les populations de nombreuses espèces ne cessent de diminuer en partie à cause des pesticides, qui tuent les insectes et privent ainsi les oiseaux de leur nourriture. Il est donc utile de les aider, surtout en hiver quand leurs conditions de vie sont les plus dures.

Non seulement c'est une bonne action pour l'environnement, mais en plus ils sont beaux, ce que l'on peut constater avec de simples jumelles pointées vers une mangeoire.



Les sittelles sont attirées par les mangeoires. Elles adorent le tournesol. On les reconnaît facilement à leur bandeau sur les yeux façon ninja et leur posture bizarre, toutes droites ou la tête en bas.

LA MANGEOIRE, C'EST LA CANTINE DES OISEAUX

Une mangeoire accrochée en hauteur est le meilleur endroit pour mettre de la nourriture à la disposition des oiseaux :

- elle est abritée
- elle est hors de portée des chats ou autres prédateurs
- il est facile de voir quand il faut la remplir
- les graines qui tombent de la mangeoire permettent aux espèces qui ne mangent qu'au sol de se nourrir.

N'importe quelle mangeoire peut convenir. Les oiseaux comprennent très vite de quoi il s'agit ! Les bois résistants aux intempéries, comme le cèdre sont les plus intéressants, mais les autres peuvent convenir aussi. Attention, une mangeoire ne doit pas être peinte, à cause des odeurs notamment. En revanche, il est tout à fait possible de la badigeonner à l'huile de lin, qui protège le bois sans incommoder les oiseaux.

On en trouve dans les magasins, et il y a même une personne à Langeais qui en fabrique à partir de palettes de récupération. Les adultes et les enfants peuvent aussi en fabriquer eux-mêmes facilement (voir le lien à la fin de l'article).

D'expérience, la meilleure nourriture d'hiver pour les oiseaux est la **graine de tournesol**, plus particulièrement la variété noire, plus petite que la variété striée. Les mélanges spéciaux vendus en magasin sont bien moins attractifs et souvent délaissés : la graine de tournesol est une valeur sûre et n'est pas plus chère.

Les boules de graisse (que l'on peut d'ailleurs fabriquer soi-même) sont indispensables et doivent être utilisées en complément des graines. Même les espèces habituellement insectivores ne dédaignent pas s'y alimenter.

Une fois que l'on a commencé le nourrissage, il faut continuer, du moins le reste de l'hiver. Sinon, les oiseaux qui sont habitués à être nourris se trouvent brutalement privés de nourriture et souffrent de la faim.

Évitez absolument les plats cuisinés, le pain... Pensez aussi à leur mettre à de l'eau disposition.



Voici un exemple de mangeoire, réalisée en quelques minutes à partir d'un petit seau en plastique. Le fond a un diamètre d'environ 10 cm. Il suffit d'ouvrir une fenêtre avec un cutter, garnir le fond de graines, et accrocher à une branche dans un endroit abrité du vent. C'est vite fait, cela ne coûte rien, mais c'est du plastique et cela ne peut accueillir qu'un oiseau à la fois !

PEUT-ON NOURRIR LES OISEAUX TOUTE L'ANNÉE ?

Les oiseaux des jardins sont des animaux sauvages et doivent le rester. Ce ne serait pas une bonne idée de les rendre dépendants des humains. Ils doivent pouvoir se nourrir seuls. C'est pourquoi le nourrissage doit être limité à l'hiver, quand il est vraiment nécessaire, et progressivement arrêté au début du printemps.

En revanche, le reste de l'année, il est conseillé de leur rendre la vie agréable !

Pour cela :

- mettre à disposition un récipient d'eau, ou mieux un petit bassin de jardin, pour qu'ils puissent boire et se baigner
- éviter de tondre entièrement la pelouse, et garder une partie de la surface en prairie naturelle, qui permettra aux insectes de prospérer et d'alimenter les oiseaux.
- planter des graminées, des tournesols... qui abriteront des insectes et fourniront des graines.

Si la mangeoire est bien placée, elle sera fréquentée et même bondée à certaines heures. Il est étonnant de voir le nombre d'espèces que l'on peut observer dans notre commune : mésange bleue, charbonnière, nonnette, huppée, bouvreuil, pinson, moineau domestique ou friquet, gros bec, tarin des aulnes, verdier, chardonneret élégant, et bien d'autres plus ou moins faciles à identifier... sans oublier le faucon crécerelle, qui vient parfois lui aussi essayer d'attraper sa nourriture !



Le pic épeiche est un bel oiseau, normalement insectivore, mais qui apprécie les boules de graisse l'hiver, pour faire le plein d'énergie.



Les oiseaux qui picorent dans la mangeoire font tomber des graines, qui profitent aux oiseaux qui se nourrissent au sol, tel ce bouvreuil pivoine, migrateur de passage à Coteaux-sur-Loire.



La mésange huppée a toujours l'air mal coiffée, mais c'est son état normal. Celle-ci se repose sur une branche d'aubépine, entre deux séances de restauration à la mangeoire.



– Quelques adresses utiles

- » **Ligue de Protection des Oiseaux**
<https://www.lpo.fr/>
- » **12 super idées pour fabriquer une mangeoire**
<https://www.mieux-vivre-aumentement.com/mangeoire-a-oiseaux-12-idees-recup-faciles-a-realiser.html>



4 PÉTALES POUR COTEAUX-SUR-LOIRE

un fleurissement et une gestion des espaces verts récompensés !

Depuis plusieurs années, notre commune s'efforce d'améliorer et d'harmoniser le fleurissement et les espaces verts sur l'ensemble de ses 3 quartiers pour rendre notre cadre de vie plus agréable. Vous avez ainsi pu voir, ça et là, éclore de nouveaux espaces végétalisés. En 2021 ce sont les entrées de bourg ainsi que le fleurissement du pont de la Cueille-Boutet qui ont été travaillés. Ces efforts tant au niveau de la plantation que sur le choix des végétaux, l'harmonie des couleurs et les spécificités des différentes variétés sélectionnées (merci Guillaume !) ont été récompensés. Pour la 1ère fois cette année le jury de la Société d'Horticulture de Touraine (SHOT) dans le cadre du Concours « Villages fleuris » a évalué notre commune dans sa globalité et non plus quartier par quartier et a ainsi attribué 4 pétales à Coteaux-sur-Loire.

Il est important de préciser que certains sites ont pu être totalement végétalisés par des plantes issues du troc de plantes et donc de vos jardins, car systématiquement lorsque l'échange se termine, les végétaux restants trouvent une nouvelle vie au sein de nos espaces publics.

Un grand merci à tous ceux qui ont planté, arrosé, entretenu tous les points fleuris et végétalisés de notre commune et ainsi contribué à l'embellissement de notre cadre de vie !

MAISONS FLEURIES !

En 2021, les maisons remarquées pour leur fleurissement sont celles de : Mr et Mme Ambrugeat, Mr et Mme Frei, M et Mme Jouan, Mr et Mme Leroux, Mme M. Lesage, Mesdames Motard, Mr et Mme Poussin, Mr R. Robin, Mr et Mme Sivet. **Nous les félicitons pour la qualité du fleurissement de leur maison et les remercions pour leur participation à l'embellissement de la commune.**



NOS ASSOS

Balade à moto du 24 juillet

LE COMITÉ DES FÊTES DE ST MICHEL SUR LOIRE

Qui sommes-nous ?

Le comité des Fêtes de Saint Michel a vu le jour en 1967 à l'initiative d'habitants volontaires. L'objectif de l'association est toujours le même qu'hier, favoriser les rencontres entre habitants en organisant des événements festifs et culturels.

La période de confinement nous a permis de faire du tri et de redécouvrir un précieux trésor... Un livre secret qui montre le dynamisme et l'investissement de nos aînés dans la vie de notre village!

Saviez-vous que durant des décennies, St Michel a connu des courses de mobylettes, de nombreux défilés de majorettes et des fanfares colorées ? L'organisation de nombreux tournois sportifs, concours de vélos fleuris et des jeux inter-villages à l'instar d'Interville ? Des méchouis, des thés dansants, des bals, la fête de la citrouille, des concours de pétanque, sans oublier la fameuse course cycliste du 1er mai... dont le vainqueur était félicité par la reine de St Michel sur Loire ?

Et oui nous avons aussi une élection de Miss ! (entre nous, un membre du comité des fêtes contemporain a été élue Reine de St Michel.... Mais qui ?)



La découverte de ce livre, les récits de nos aînés donnent envie de les imiter mais Anna, Nathalie, Virginie, Alain, Daniel et Sylvain, ne sont pas assez nombreux pour reprendre un tel flambeau !

Aujourd'hui Le quartier de St Michel a besoin de vous ! Nous recherchons des volontaires, n'hésitez pas à nous rejoindre tout au long de l'année.

Chacun s'investit en fonction de ses disponibilités, venez nous aider à trouver des idées et à les mettre en place dans la bonne humeur ! Que ce soit pour tenir les réseaux sociaux à jour, prendre des photos, contacter des partenaires, faire des courses, tenir une buvette, ou encore démonter un stand, chacun d'entre vous peut apporter une aide non négligeable.

BILAN 2021

Nous sommes restés mobilisés durant ces longs mois de distanciation sociale imposée. Nous avons organisé trois événements :

- **La rando Vélo, que nous avons dû annuler faute de participants.** Peut-être avions-nous prévu une distance trop élevée ? Une date inadaptée ? Nous sommes preneurs de toute remarque constructive.
- **La balade moto du 24 juillet a, quant à elle, connu un franc succès !**

Les motards, Costelligériens ou non, nous ont rejoints pour découvrir le sud Touraine. Une vingtaine de motos ont sillonné les routes. Nous avons visité Bréhémont, Rigny-Ussé, Crissay-sur-Manse, le prieuré du Louroux où nous avons pu nous dégourdir les jambes puis nous avons effectué un retour par Richelieu, Chinon et Huismes. Nous profitons de ces lignes pour remercier nos sympathiques motards Bobo, Judy, JB et Damien qui nous ont aidés à tracer le trajet, ouvrir et fermer les groupes.

La journée s'est terminée par un moment de convivialité : fouées et sourires étaient au RDV.

- **Les Marcheurs de St Martin,** chaque année nous recevons à St Michel les marcheurs, en leur proposant un goûter, avant qu'ils ne reprennent leur marche.

ET POUR 2022 ? SORTEZ VOS AGENDAS !

Samedi 26 février

**On débute sur les chapeaux de roues avec notre soirée dansante !
Au menu : tartiflette !**

Les réservations seront ouvertes à partir du 15/01 auprès de Nathalie Touzard et de Anna Jouan.

Les places seront limitées (60) et les règles sanitaires en vigueur devront être appliquées.



Retour du Bar à jeux (la date vous sera communiquée par les réseaux)

Non ce n'est pas une blague, nous vous attendrons à la salle des fêtes autour de jeux de société à découvrir ou à redécouvrir, toutes les générations sont bienvenues. Comme lors des éditions précédentes, fouées et boissons seront servies au bar.

Samedi 24 septembre La foire de la St Michel

Nous serons ravis de vous retrouver pour déguster une Bernache à la buvette commune du comité et du SMTT.

LES DATES À DÉFINIR

Nous envisageons de renouveler la rando moto en juin ou juillet.

Nous n'oublions pas la journée « Fêtons les vacances » qui a remporté un franc succès, nous réfléchissons à la meilleure formule possible.

Nous proposerons certainement des nouveautés inspirées par les nouveaux membres que nous espérons nombreux !

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes, une heureuse année et des moments de convivialité !



— Pour nous contacter :

» cdf.stmichelsurloire@gmail.com

» Président : **Alain Le Dû**

Secrétaire : **Anna Jouan**

Trésorier : **Daniel Pujolle**

Membres actifs :

Nathalie Touzard, Virginie et Sylvain Tregret

— Abonnez-vous à nos pages pour suivre notre actualité !

» facebook : Comite Des Fetes De Saint Michel Sur Loire

» instagram : stmichelsurloire



CSL² COTEAUX-SUR-LOIRE CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Des activités nombreuses et variées, ouvertes à tous, sont proposées avec une seule adhésion à l'association de 10€ par personne (5€ pour les enfants).

— **Marche.** Le lundi après-midi, à 14h00 ou le dernier mardi du mois à 14h30.

Informations consultables sur l'application PanneauPocket de Coteaux-sur-Loire.
Fournir certificat médical ou décharge.

» Contact : **Pierre** au
06 61 17 55 03 ou
pvasseur@wanadoo.fr.



CSL² – Rando du 11 novembre 2021

NOS ASSOS



- **Dictée.** Un mercredi par mois, à 17h30 à la salle intergénérationnelle.
 - » Contact : **Lydie** au **06 44 03 22 56** ou lydie.lorieux@wanadoo.fr.

ZOOM SUR L'ATELIER DICTÉE

La dictée est l'action de lire à haute voix pour qu'une personne (ou plusieurs) puisse écrire en même temps ce qui est prononcé. Le mot sous-tend généralement une notion de performance, mais à l'atelier dictée de Coteaux-sur-Loire, pas de gagnant ni de perdant. De plus, les dictées permettent d'effectuer un travail de mémorisation. C'est ainsi qu'une dizaine de personnes se réunit tous les mois pour cet exercice périlleux mais ô combien bénéfique pour les neurones !

Prochaines dictées 2022 :
19 janvier, 16 février, 16 mars, 13 avril, 18 mai et 15 juin, à 17 H 30.

- **Le Cercle des jeux.** Jeux de cartes, de société, scrabble...
Le mardi à 14h30, à la salle intergénérationnelle.
 - » Contact : **Joelle** au **02 47 96 98 37.**
- Et aussi** le dernier mardi du mois à 14 H 30 à la salle des fêtes d'Ingrandes.
 - » Contact : **Elisabeth** au **06 17 49 19 00.**

- **Informatique.** Initiation ou perfectionnement le mardi de 18h30 à 20h00 à la salle intergénérationnelle.
 - » Contact : **Sophie** au **06 37 78 41 87.**

- **Yoga.** Cours de Yoga traditionnel « Hatha Yoga », animés par Nathalie MARCEL. 4 cours par semaine à la salle des fêtes d'Ingrandes : 92 € le trimestre, une séance découverte gratuite.

Fournir certificat médical ou décharge.

» Contact : **Nathalie** au **06 14 82 10 31.**

- **Calligraphie.** Atelier ouvert à tous, les samedis matin de 9h00 à midi, à la salle intergénérationnelle, suivant calendrier établi. Inscription à tout moment de l'année : 75 € le trimestre, une séance découverte gratuite.
 - » Contact : **Chantal** au **06 67 24 25 67** ou **02 47 97 00 39** ou chantal-brault@orange.fr

- **Scrapbooking.** Atelier le mercredi soir une fois par mois dans la salle intergénérationnelle. 3h00 : 20 €. Une séance découverte gratuite. *Ces cours sont momentanément suspendus ; la date de reprise n'est pas encore fixée.*
 - » Contact : **Christelle** (animatrice scrapbooking Azza) au **06 04 13 50 25** ou 1.2.3.idscrap@gmail.com ou ldscrap.canalblog.com
Pass sanitaire demandé selon les mesures sanitaires en vigueur.

Pour plus de détails : merci de consulter le site Internet de la commune : coteaux-sur-loire.fr et l'application PanneauPocket, n'hésitez pas à appeler la personne mentionnée en contact.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur l'association CSL², son fonctionnement, ses projets, venez assister à sa prochaine assemblée générale, le 17 janvier 2022 à 18h00, au foyer André Bonnet de Saint-Patrice. Toute suggestion constructive est toujours la bienvenue...

REMERCIEMENTS :

CSL² remercie chaleureusement l'association de yoga Mandala qui ayant dû cesser son activité, l'a désignée bénéficiaire d'une partie du solde de ses comptes.





NOS ASSOS



Association des Parents d'Élèves
"Les P'tits Sourires"

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES « LES P'TITS SOURIRES »

L'APE du groupe scolaire de Coteaux-sur-Loire est une association indépendante et à but non lucratif (loi 1901). Elle organise des événements extra-scolaires dans le seul but de récolter de l'argent afin de financer une partie des projets scolaires organisés par les équipes pédagogiques. Cela permet de diminuer la participation financière des parents.

LES ACTIONS MENÉES ET À VENIR (2021/2022)

- Octobre : **vente de fromages et de charcuterie**
- Novembre : **stand sur le marché de Noël** (vente de crêpes, pêche à la ligne, tombola, boîte aux lettres du Père Noël...)
- Décembre : **vente de brioches**
- Avril 2022 : **vente de chocolats de Pâques**
- Mai 2022 : **vente de brioches**
- Juin/juillet 2022 : **fête des écoles**

Cette année de nouveaux membres sont venus compléter notre équipe et nous en profitons pour leur souhaiter une nouvelle fois la bienvenue : Pauline et Pauline, Isabelle, Laëtitia, Valène et Julien.

Chaque année, nous perdons des membres de notre équipe et avec la situation actuelle, il est difficile de recruter ou de nous rencontrer, mais n'hésitez pas, si vous souhaitez plus d'informations afin de participer aux actions de l'APE, CONTACTEZ-NOUS ! C'est simple, sans aucune contrainte et vous profiterez de la bonne humeur et la motivation de toute l'équipe !

Enfin, il est important de rappeler que chaque action nous permet de reverser de l'argent aux équipes enseignantes pour leurs projets pédagogiques afin de diminuer le restant à charge des parents.

Sachez que nous sommes ravies de vous informer que l'opération Fromages & Charcuterie a rencontré un vif succès ! Nous tenons à vous remercier pour cette première vente qui a dépassé toutes nos espérances !!

LE BUREAU

Suite aux dernières élections, voici la composition de l'équipe :

- Maryline BENOIST, Secrétaire
- Laëtitia POUILLOUX, Trésorière
- Maddly CHABOT ROBERT, Présidente
- Membres actifs : Mickaëla Amran, Laëtitia Boucher, Pauline Bourigault, Valène Bourigault, Julien Charbonnier, Isabelle Duballet, Charlène Georget, Pauline Le Discot.



- **Renseignements**
 - » Facebook : « APE Les P'tits sourires »
 - » ape.ptits.sourires@gmail.com
 - » 06 73 85 56 10



Les Roses de Saint-Michel

« N'hésitez pas à contacter les Roses de Saint-Michel pour une démonstration lors de vos festivités ! »

Nous recherchons un coach pour la rentrée



- Si vous êtes intéressé(e) ou connaissez quelqu'un, contactez
 - » Nelly Leroux au 06 78 17 17 21
 - » lesrosesdesaintmichel@gmail.com

INGRANDES ANIMATIONS EN 2021, QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Avec la crise sanitaire, nous n'avons pas pu faire nos traditionnelles soirées.

Mais Ingrandes Animation a quand même souhaité animer le village, secteur d'Ingrandes, en organisant un marché des producteurs mensuellement de mai à août en centre bourg.

Des producteurs et artisans locaux étaient là, pour vous présenter leurs produits, le multiservice Igorandais, faisait sa paëlla sur place, avec les bonnes odeurs qui se propageaient sur le marché et vous mettaient l'eau à la bouche !

Malgré la venue mitigée des visiteurs, ceux qui nous ont fait le plaisir de se déplacer étaient ravis de ce marché et ont salué cette initiative !

2022... ALLONS-NOUS POUVOIR FAIRE QUELQUE CHOSE ?

Nous prévoyons le 5 février 2022 une soirée potée.

Les autres animations se décideront au fur et à mesure de l'évolution des règles sanitaires.

On attend tous avec impatience le moment de se retrouver autour d'une bonne soirée. À bientôt avec Ingrandes Animations.

L'ÉTANG MILON

Toute l'équipe de l'Association de pêche remercie les pêcheurs de leur venue pour l'année 2021.



- L'étang est ouvert tous les week-end et jours fériés, en semaine sur RDV
 - » en contactant le 06 99 48 91 54
 - » Prix de la journée 6 € pour 2 lignes, payables sur place.
 - » Barbecue interdit.
 - » Fermeture de l'étang 1 heure après le coucher du soleil.

Le Président, Éric COCHAIN



NOS ASSOS



L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Notre association coordonne les services accueil de loisirs des mercredis et vacances, du périscolaire ainsi que des activités annexes au profit des habitants de Coteaux sur Loire.

L'accueil de loisirs (mercredis et vacances) est ouvert :

- Les mercredis en période scolaire de 7h00 à 18h30
- Du lundi au vendredi en période de vacances scolaires de 7h00 à 18h30

L'accueil de loisirs périscolaire :

- Du lundi au vendredi en période scolaire de 6h50 à 8h50 et de 16h20 à 18h50

L'ASSOCIATION RECRUTE DES BÉNÉVOLES !

Nous rappelons que l'association est gérée par des bénévoles. Lors de notre précédente assemblée générale en visioconférence, aucun parent ne s'est connecté, à notre grand désespoir.

Pas de bénévole = association en danger, alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

L'association remercie la municipalité, la communauté de communes et tous ses partenaires pour leur soutien financier, moral et leur collaboration.

Nous nous excusons auprès de toutes les familles, pour la gêne occasionnée lors des diverses fermetures de la structure. La maladie touche tout le monde, la COVID aussi et nous en avons fait les frais.

Cette fermeture-ci, tant redoutée mais imposée par les services de l'ARS, montre l'importance de redoubler d'efforts et de rester vigilants, quand bien même nous sommes vaccinés.

Nous remercions l'équipe d'animation et de direction, qui fait un travail remarquable, de qualité et qui, malgré les remarques parfois désobligeantes de certaines familles, **reste centrée sur un seul et même but : le bien-être des enfants.**

Bonne année à toutes et tous !



– Contacts

- » association-fr-st-michel-sur-loire.portail-defi.net
- » www.facebook.com/clsh.famillesrurales
- » 1 route de Langeais
Saint Michel sur Loire
37130 Coteaux sur Loire
- » 02 47 96 38 83 / 07 80 97 73 05
- » alsh.arcenciel@famillesrurales37.org



HEU-REUX ! LE SHOOT EST HEUREUX ;

heureux d'avoir retrouvé la compétition, que ce soit pour nos jeunes de l'AFB, nos féminines ou nos séniors hommes,

heureux de voir s'entraîner le mardi, le mercredi et le vendredi soir les différentes équipes,

heureux que les bénévoles s'affairent sur et en dehors du terrain pour :

- Entretien de la pelouse et des locaux et tracer le terrain chaque week-end,

- Préparer l'accueil des équipes en les recevant dans une ambiance conviviale,
- S'occuper de l'administratif et de la communication,
- Organiser nos belles manifestations comme le concours de pétanque ou le marché de Noël,

heureux d'être soutenu par nos supporters qui sont toujours nombreux aux abords du stade.

Mais la reprise n'a pas toujours été simple. Il a fallu que coachs, joueuses, joueurs, dirigeants se remotivent pour reprendre le chemin du stade. Nous sommes fiers que le club se porte bien. Nous comptons 64 licencié-e-s, sans compter les féminines de La Chapelle avec qui nous sommes en entente.

Nous espérons vraiment que nos équipes pourront aller au terme de leurs championnats respectifs dans ce contexte toujours si particulier.

Nous sommes également motivés pour vous proposer notre traditionnelle soirée paëlla comme chaque année le premier samedi de mars et qui tombera pour 2022, le samedi 5 mars.



– **Vous pouvez suivre l'actualité de notre club**

- » sur facebook
« Shoot d'Ingrandes »
- » sur le site du district : indre-et-loire.fff.fr
- » sur le site de la ligue : foot-centre.fff.fr
- » sur le tableau d'affichage du Multiservice Igorandais.

– **Vous pouvez également nous contacter par mail**

- » 520708@lcfoot.fr

Vive le foot, Vive le Shoot !

Le président, Alexandre Ménard.





ET SI ON ALLAIT À LA MÉDIATHÈQUE ? QUE SE PASSE-T-IL DANS NOS BIBLIOTHÈQUES ?

Connaissez-vous Aravind Adiga? Jhumpa Lahiri? Priya Basil? Non ? Tous trois sont des écrivains d'origine indienne que les participants à l'animation « Mille lectures autrement » ont pu découvrir le 16 octobre 2021 à 15h30 dans les locaux de la médiathèque.

En effet, peu de personnes auraient pu répondre par l'affirmative avant l'intervention d'une comédienne mandatée par CICLIC (agence régionale du Livre, de l'Image et de la Culture numérique en Centre Val-de-Loire) dans le cadre de cette animation. L'intervenante avait choisi de faire découvrir ces auteurs à son auditoire, à travers la lecture de deux extraits d'œuvres choisies. Les participants ont ainsi pu découvrir l'univers littéraire souvent méconnu de l'Inde. Modes de vie, mode de pensée ne leur ont pas paru si éloignés des leurs. Et ces lectures, leur ont de surcroît donné l'envie d'en savoir plus.

La médiathèque, c'est aussi de l'innovation.

C'est ce qu'ont pu constater les visiteurs de l'espace intergénérationnel, un samedi matin par mois. Pour l'occasion, cet espace est transformé en salle de jeux pour petits et grands pour une matinée d'activités autour du jeu, « Les Dés sont jetés ».

En effet, l'association de Mazières de Touraine « Et si on jouait », qui se déplace sur le territoire, veut démontrer que le jeu n'est pas que l'affaire des enfants, en proposant une grande diversité de jeux ; l'objectif de cette animation est de créer du lien et de permettre à des habitants de tous âges de se rencontrer autour de jeux de toutes sortes ;

Notre médiathèque vous propose aussi des services numériques avec le portail de ressources numériques « Nom@de »

Sans bouger de votre fauteuil, vous pouvez bénéficier de deux films par mois et par abonné, de documentaires, de revues, de sites d'apprentissages divers, de remises à niveau, d'un espace enfants dédié aux 4/12 ans, etc. C'est gratuit et on vous explique tout quand vous venez à la médiathèque !



— nomade.mediatheques.fr

Alors, venez nous voir pour découvrir cette offre.

Et puis, un mercredi par mois, les plus petits ont leur heure, avec un tapis de lecture, un kamishibai, suivis d'une petite douceur pour finir ce bon moment.

Mais le Kamishibai (théâtre de papier japonais), c'est quoi ? Il est composé d'un castelet portable en bois appelé butai dans lequel l'animateur glisse des planches en papier dont l'ensemble forme une histoire : au recto, les illustrations sont visibles du public et au verso figurent le texte et la reproduction en miniature des images vues par le public. Cette présentation permet de faire entrer de manière vivante les enfants dans le monde des histoires et de soutenir leur attention.

Ces animations se tiennent alternativement dans les locaux de la bibliothèque du « Clos du Poète » dans le quartier d'Ingrandes de Touraine ou à la médiathèque place de l'abbé Fleurat dans le quartier de

St Patrice et sont annoncées sur les différents sites de communication de la commune.

Si la médiathèque propose des livres, des CD et des DVD, elle procure aussi une évasion à travers d'autres cultures. De très belles photos de Madagascar, signées Christophe Chasle, nous ont fait voyager cet automne dans un monde lointain, avec d'émouvants regards d'enfants.

Dans cet esprit, la plupart de ces activités seront reprises courant 2022.

Si vous êtes abonnés, vous recevez régulièrement les mails de nos manifestations pour tous. L'application « PanneauPocket », le site internet de la commune et sa page Facebook s'en font aussi le relais.

Les 2 sites de la commune font aussi la part belle aux enfants des écoles Jean-Noël Proust et Vincent Gérard. En effet leur proximité avec les écoles permettent que petits et grands fréquentent régulièrement les deux bibliothèques, dans des espaces aménagés pour eux. C'est ainsi que les petits de la maternelle vont régulièrement se faire lire des histoires par les bénévoles, au Clos du Poète et que les plus grands de l'école élémentaire vont choisir des livres au sein de la bibliothèque mitoyenne de leur école.

Et les enfants de l'école Pinson, nous direz-vous. Ils ne sont pas oubliés. En effet, grâce à une subvention conjointe de l'Éducation Nationale et de la commune, ils bénéficient d'une bibliothèque interne à l'école qui leur offre un grand choix de livres de bibliothèque.

Et si les enseignantes de l'école n'ont pas encore pu les emmener pour une visite de la médiathèque du quartier de St Patrice en raison des conditions sanitaires, cette visite découverte sera programmée dès que la pandémie sera terminée.

Sachez encore qu'après deux années d'ouverture et malgré les conditions sanitaires, la Médiathèque des Coteaux a accueilli plus de 3500 visiteurs dont 2000 enfants et compte 220 abonnés.



— mediathequedesoteaux.bibli.fr



Arrive d'on ne sait z'ou
 mais dès qu'il entr'ouvre sa bouche
 sortent des mélodies manouches
 des onomatopée sonores
 des chansons, des airs qu'on adore
 Avec une voix que l'on croirait
 sortie de ces années lointaines
 sur des jukebox Postes à galène
 Tantôt tristes et Tantôt gaies
 Les musiques de la belle époque s'enchaînent
 Avec sur scène des gentlemen
 Cordes, bois sans percussions
 tout un orchestre d'exception
 sapés costume complets vestons
 Fringants interprètes de klaxons
 d'armoires à cordes, de flûtes bizarres
 jouant un immense répertoire
 Alliant les meilleurs aux plus grands
 Machine à faire swinguer le temps,
 Usinée dans le seul espoir
 de faire danser en s'amusant
 Les cœurs et les pieds au hasard
 Du shim sham et du Charleston,
 Du cake walk du Shag et du jive
 Du Jitterbug au Suzy Q
 Tant pis pour les voisins d'en'd'ssous...

FESTIVAL DU JAZZ

Nous avons dû l'annuler en 2021, la période reste encore incertaine... Pour l'instant la programmation du festival du jazz est maintenue du 21 janvier au 6 février 2022 !

Sur Coteaux-sur-Loire, rendez-vous le **6 février 2022 à 14h30 et 17h00**, salle des fêtes de St Michel, pour retrouver le **Charlye Dream 5tet**.

Pensez à réserver car le nombre de places sera limité, dans le respect de la distanciation physique.



— Réservez

- » 8€/place
- » Téléphone : 07 87 37 01 02



Pass sanitaire et masque obligatoires, sauf évolution des contraintes sanitaires.

Avec :

- Marc Delhaye, *chant/guitare*
- Sylvain Hamel, *clarinette*
- Jean-Christophe Rouet, *violin*
- Francois Sabin, *piano*
- Stéphane Barral, *contrebasse*

Chez nos voisins :

- Benais : **Coco & the Sweet Pops**, le 5 février 2022 à 20h30.
Réservez au 06 48 58 43 56
- Bourgueil : **Trucking Sisters**, le 30 janvier 2022 à 18h00.
Réservez au 02 47 85 25 14
- Cinq Mars La Pile : **Yan Trio**, le 28 janvier 2022 à 20h00.
Réservez au 02 47 96 20 30
- Langeais : **Selia Rise Tour**, le 29 janvier 2022 à 20h et **Tito Solo**, le 03 février 2022 à 20h00.
Réservez au 06 28 83 38 03
- Mazières de Touraine : **Alternate Cake**, le 22 janvier 2022 à 20h00.
Réservez au 06 78 52 25 93



LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

Planning des manifestations communales programmées au 1er semestre 2022.

La tenue de ces manifestations sera bien sûr conditionnée par la situation sanitaire du moment.

Vœux du maire : annulés

Les contraintes sanitaires actuelles exigées par la Préfecture ne nous permettent pas d'envisager la traditionnelle cérémonie des vœux.

Festival du Jazz

08-fév.

Concert avec le groupe **Charlye Dream 5tet**.

- Salle des fêtes de St Michel, 2 séances, **14h30 et 17h**.

Commémoration du 8 mai

08-mai

Dépôt de gerbe

- Monument aux morts de St Michel, à 10h00
- Monument aux morts d'Ingrandes, à 10h30
- Monument aux morts de St Patrice, à 11h00

Fête de la Nature

15-mai

Troc de plantes, Exposants, pépiniéristes, animation, restauration, buvette.

- Gymnase de St Michel, de 10h à 17h30.

Brass Band

25 & 26 juin

Réservez votre week-end pour la 9ème édition du festival Brass Band !

- Foyer Bonnet, St Patrice

Fête nationale du 14 juillet

13-juil.

Apéritif offert par la mairie suivi d'un pique-nique sorti du panier, orchestre et feu d'artifice

- Gymnase de St Michel, À partir de 18h30.



DES JUSTES RÉCOMPENSÉS À COTEAUX-SUR-LOIRE

Le dimanche 3 octobre, au cours d'une cérémonie particulièrement émouvante, Chantal Lireau, habitante de notre commune recevait des mains de Madame Delphine Gamburg, Ministre conseillère de l'Ambassade d'Israël à Paris, la médaille des Justes remise à titre posthume à sa grand-mère Yvonne Pierre qui avec son mari avait caché deux petites filles juives pendant la guerre.

La présence de Madame Marie Lajus, Préfète d'Indre et Loire et de nombreuses personnalités (Députée, Sénateur, Conseiller Départemental, Conseiller Régional et Maires de communes voisines), témoigne de l'importance de cette cérémonie et de sa valeur mémorielle.

Yad Vashem, qui signifie « un monument » et « un nom » en Hébreu (« Je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial [Yad] et un nom [Shem] qui ne seront pas effacés » Isaïe 56 :5) est l'Institut International pour la mémoire de la Shoah créé en 1953 et implanté sur le Mont du Souvenir à Jérusalem. Il perpétue le souvenir de 6 millions de Juifs assassinés par les Nazis.

Depuis 1963, Yad Vashem a créé l'Avenue des Justes en hommage aux « Justes parmi les Nations », plantée d'arbres à leur nom puis le jardin des Justes où sont gravées sur des murs les listes des noms par pays.

Le titre de Juste parmi les Nations est décerné au nom de l'État d'Israël par le mémorial. Cette distinction honorifique est décernée à des non-Juifs qui ont mis leur vie en danger pour sauver des Juifs (environ 2000 personnes sont ainsi honorées). Figurent également parmi ces « Justes » des communes entières comme le village du Chambon-sur-Lignon (Haute Loire) qui s'était érigé en refuge pour les Juifs fuyant les Nazis.

Le Comité français pour Yad Vashem a été créé en 1989 par des rescapés de la Shoah. Il est présidé aujourd'hui par Pierre-François Veil, fils de Simone Veil.

Association loi 1901, le Comité français, constitué majoritairement de bénévoles, poursuit dans toute la France et avec ses 20 délégués, plusieurs missions en soutien aux actions menées par l'institut Yad Vashem de Jérusalem.

Il participe au recueil de témoignages permettant d'inscrire les noms des Juifs disparus dans la « Salle des Noms » de ce mémorial.



David, Luba, Denise et Fanny

Il œuvre également pour la reconnaissance des Justes parmi les Nations de France et a créé en 2010 le « Réseau des villes et villages des Justes de France » qui regroupe les communes ayant dédié un lieu public à la mémoire des Justes parmi les Nations.

Pour être reconnu comme « Justes parmi les Nations », les personnes proposées doivent avoir procuré, au risque conscient de leur vie, de celle de leurs proches, et sans demander de contrepartie, une aide véritable à une ou plusieurs personnes juives en situation de danger. Les personnes sauvées doivent en témoigner par écrit en constituant un dossier, complété si possible par d'autres témoignages et documents, et l'envoyer au Comité français pour Yad Vashem.

Ces dossiers sont alors pré-instruits puis transmis à Jérusalem. Après examen final par la Commission de l'institut Yad Vashem, les personnes reconnues « Justes parmi les Nations » ou leurs ayants droit sont alors honorées officiellement au cours d'une cérémonie organisée par le Comité français avec les autorités françaises locales, régionales ou nationales, en présence d'un représentant de l'ambassade d'Israël en France.

« Dans un monde en proie à un total effondrement moral, une petite minorité, les Justes parmi les Nations, fait preuve d'un courage extraordinaire pour défendre les valeurs fondamentales de l'humanité, se démarquant radicalement du courant dominant d'indifférence et d'hostilité qui prévalait durant la Shoah. Contrairement à la tendance générale, ceux-ci considèrent les Juifs comme des frères humains envers lesquels ils ont des obligations morales. »

(François Guggenheim, vice-président comité français Yad Vashem)

C'est l'une des deux fillettes juives cachées et protégées à Saint-Patrice, Fanny qui, avec l'aide de sa fille Béatrice, est à l'origine de la remise de cette médaille.

Denise (née en 1935) et Fanny (née en 1938) Checinski sont les deux filles d'un couple de Juifs polonais, David et Luba Checinski, arrivés en France en 1932. Grâce à une famille non-juive, les Mouisset, et surtout grâce à l'une de leurs filles, Andrée, la famille échappe à la rafle du Vel d'Hiv, les 16 et 17 juillet 1942. David et Luba Checinski sont cachés par Andrée Mouisset, rue Belleville à Paris.



André a également l'idée d'envoyer les fillettes « à la campagne » chez Yvonne et Henri Pierre, couple sans enfant qui tient le bar-restaurant situé en face du château de Saint-Patrice. Les deux fillettes vont passer près de trois ans chez eux. Elles vont à l'école du village, jouent avec les enfants du châtelain dans le parc du château.

« Les deux filles ont été élevées pendant la guerre par ma grand-mère et son mari », explique aujourd'hui Chantal Lireau, petite-fille d'Yvonne Pierre. « Elles sont venues à la campagne pour leur protection. À la fin de la guerre, la maman est venue rechercher ses deux filles. Mais Fanny et Denise sont revenues régulièrement à Saint-Patrice, elles étaient tellement reconnaissantes envers ma grand-mère qui avait tout de même risqué sa vie pour elles... ».

« J'aurais aimé qu'elle soit encore là, qu'elle reçoive cet hommage de son vivant », explique Madame Lireau, touchée par le geste de Denise et Fanny qui ont fait les démarches conduisant à la remise de cette médaille (recueil des preuves, des témoignages). Le courageux geste d'Yvonne et Henri est connu dans la famille, mais la grand-mère n'en fait pas trop état. « Pour elle, ce n'était pas quelque chose de glorieux, il fallait simplement le faire ».

Après la guerre, les deux fillettes, qui ont retrouvé leurs parents, sont restées en contact avec le couple qui les a accueillies, visites en Touraine ou à Paris, courriers à l'occasion de la nouvelle année, des mariages, des naissances. Béatrice et Laurence, les filles de Fanny, rencontreront Yvonne à Saint-Patrice, surnommée « Maman Pierre ». Fanny, qui est encore vivante aujourd'hui était présente à l'enterrement d'Yvonne.

« Les démarches sont très lentes et compliquées, il faut recueillir beaucoup de témoignages, obtenir l'accord d'Israël. Il a fallu beaucoup de courage à Fanny et Béatrice pour y parvenir. Mais au final, c'est une reconnaissance incroyable pour ce qu'a fait ma grand-mère, une démarche inestimable. Peu de gens sont ainsi honorés » précise Madame Lireau.

Yvonne et Henri Pierre sont les 52e Justes honorés du département.



© Yad Vashem

L'Indre-et-Loire est un département qui compte un nombre assez élevé de Justes parmi les Nations, une soixantaine selon François Gugenheim. Ce qui peut notamment s'expliquer par le tracé de la ligne de démarcation.

Mais les Justes inconnus sont peut-être aussi, voire plus nombreux que les Justes connus.

De nombreuses personnes ont sauvé des Juifs pendant la guerre, sans que personne n'entame de démarches pour les honorer. Nous veillons à ne pas les oublier.

OUVERTURE DES MAIRIES AU PUBLIC

- Mairie de Coteaux-sur-Loire 02 47 96 98 15
Lundi et samedi de 10h à 12h - jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mairie déléguée d'Ingrandes..... 02 47 96 98 64
Lundi, vendredi de 10h à 12h
Mairie déléguée de St-Michel02 47 96 83 06
Mardi et samedi de 10h à 12h
..... mairie@coteaux-sur-loire.fr | coteaux-sur-loire.fr

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONNAÎTRE

- Samu 15
Pompiers 18
Police secours 17
Appel d'urgence européen112

SERVICES ADMINISTRATIFS

- ENEDIS dépannage/sécurité09 72 67 50 37
Poste (relais poste commerçant)
«Les P'tites Terrasses» 09 83 01 76 96
Agence postale communale de St-Michel 02 47 96 62 87
Gendarmerie de Langeais 02 47 96 17 50
42 Route de Tours - 37130 Langeais
Ouverture lundi, mercredi, vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Week-end et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h

SCOLARITÉ-ENFANCE

- École Vincent Gérard St-Patrice.....02 47 96 97 49
École Jean-Noël Proust Ingrandes..... 02 47 96 90 84
École Marguerite et Louis Pinson St Michel....02 47 96 50 53
ALSH et périscolaire Arc en ciel St Michel.....02 47 96 38 83
ALSH et périscolaire Coccinelle (CCTOVAL) ...02 47 97 26 50

INFOS PRATIQUES

- Déchetterie de Bourgueil..... 02 47 97 89 75
- Horaire d'été (15/04-14/10)
Lundi, jeudi, samedi de 14h à 17h30
Mardi, mercredi, samedi de 9h à 12h
- Horaire d'hiver (15/10-14/04)
Lundi, jeudi de 14h à 17h30
Mardi, mercredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 13h
- Dépôt de ferraille : 2ème samedi du mois

Déchetterie de Benais

- Ouverture du lundi au samedi de 6h30 à 12h
- Dépôt de ferraille : tous les jours

Déchetterie de St-Patrice

- Horaire d'été (15/04-14/10)
Lundi, samedi de 9 h à 12 h
Mercredi, samedi de 14h-16h30
- Horaire d'hiver (15/10-14/04)
Lundi de 9 h à 12 h
Mercredi de 14h-16h30
Samedi 9h-13h
- Dépôt de ferraille : 3ème samedi du mois

Le syndicat peut mettre à disposition sur demande, un caisson pour dépôt d'une importante quantité de déchets verts ou de gravats.

Renseignements auprès du SMIPE 02 47 97 89 75



ARTISANS, COMMERÇANTS

Valérie Auvinet 06 27 72 20 70
Coiffure à domicile

Sandrine 06 63 14 48 50
Coiffure à domicile

Nathalie Silard 06 45 01 03 20
Coiffure à domicile

Scène jardin 06 71 58 76 56
Paysagiste

Frédéric Blaise 06 65 39 44 43
Entretien de jardins

Luc Tiphaneau 02 47 96 98 75
Petits travaux bricolage, jardinage, services à la personne

JPV Bâtiment
..... 02 47 96 93 06 - 06 81 18 44 07
Maîtrise d'ouvrage

Stéphane Rabouin 02 47 96 83 27
Peinture, vitrerie, déco

Boulangerie Godineau ... 02 47 96 03 78

Multiservice Igorandais... 02 47 96 98 62
Épicerie, dépôt de pain

Philippe Gachet
..... 02 47 96 94 17 - 06 25 05 43 53
Électricité générale

D. Hérisson Alter'Elec 06 62 77 75 52
Électricité

Frédéric Gravelaine 02 47 96 92 16
Graphisme, communication, web design

Au bonheur des mots Florence Augustine
..... 02 47 96 03 74
Relecture, correction, rédaction de comptes rendus

Anthony OLLIVIER 07 87 12 58 78
Organisme de Formation en secourisme, incendie, travaux en hauteur, habilitations électriques.

Au passé simple 06 76 38 17 31
Antiquités, brocante

La Pat'In de Lili 06 79 45 02 26
Relooking de meubles et d'articles de décoration

Lioussia Bijoux 06 68 99 14 62
Créatrice bijoux contemporains

Jean Pichard 06 72 04 44 93
Plomberie, chauffage

Quentin Rebeyrolle 02 47 96 75 86
Plomberie, chauffage

Vincent 02 47 96 17 21
Cuisinier de campagne restaurateur

Pizzeria Caza 06 67 22 86 15
Camion pizza

Les P'tites Terrasses 09 83 01 76 96
Bar, restaurant, relais Poste

Des poules et des vignes Gabriel Simon
..... 07 78 81 63 44
Élevage, conserverie

Luis Nunes Gorge 06 75 87 68 66
Magnétiseur, bien-être

Rachel Tiphaneau 06 72 84 06 35
EFT Magnétisme

Valentine Verna 06 26 68 18 37
Relaxologue, hypnothérapeute

Yolande Noye 06 28 49 70 90
Praticienne en mémoire cellulaire

Tout pour toits - O.Launay & F. Chassier
..... 06 99 31 28 11 - 06 60 30 28 15
Charpente, couverture

David Valence 06 70 37 22 07
Marqueterie, ébénisterie d'art

Anthony Chenafi 06 68 53 91 84
Création et fabrication meubles sur mesure, petits bricolages, entretien du jardin

TRANSPORT

Transports Vuillemot Frères
..... 02 47 96 92 44

Taxi Romain 06 76 11 16 29

IMMOBILIER

J. Dupont conseiller 07 55 64 23 92

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Cabinet d'infirmières Poitevin & Dubreuil
..... 02 47 96 95 72

HÉBERGEMENT

Clos des Bérengeries 02 47 96 94 17
Chambres d'hôtes

Madeleine Fauquet 02 47 96 90 09
Chambres d'hôtes B&B

Château de Planchoury
..... 02 47 96 81 52 - 06 87 83 70 77
Gîte et chambres d'hôtes

Château de Minière 02 47 96 94 30
Gîte

Manoir La Rumillette 02 36 16 37 85
Chambres d'hôtes

Villa Garnier 02 47 96 64 69
Chambres d'hôtes

Gîte de la Paillerie - Jean-Paul Duval ...
..... 06 85 43 22 68
Gîte

Gîtes des Forges - Annie Sorin
..... 06 03 01 27 73
Gîte

Le bout du monde - Pélégie Weiss
..... 06 72 50 24 36
Gîte

Auberge de la Bonde 02 47 96 83 13
Hôtel restaurant

Hostellerie du Château de Rochecotte****
..... 02 47 96 16 16

RÉCEPTION - ÉVÉNEMENTIEL

Château de Planchoury
..... 02 47 96 81 52 - 06 87 83 70 77
Organisation de repas de groupe

Le Petit Morier
..... 06 73 27 38 93 - 06 16 33 03 87
Salle de réception

MARAÎCHERS

Martine et Thierry Poussin
..... 02 47 96 92 48
Maraîchers, marchés

VITICULTEURS

Château de Minière, K. Van Den Bergh
..... 02 47 96 94 30

Xavier Courant, vigneron
..... 06 42 62 52 18

Lamé Delisle P. Boucard
..... 02 47 96 98 54

Stéphanie Degaugue
..... 02 47 96 92 31

Dupuis père et fils, vignerons
..... 02 47 96 97 46

Jean-Paul et Laurent Duval-Voisin
..... 02 47 96 95 91

Gilles et Gérard Galteau
..... 02 47 96 90 91 - 02 47 96 98 95

Nau Frères, Patrice et Bertrand Nau
..... 02 47 96 98 57

Nathalie Omasson, vigneronne
..... 02 47 96 90 26

Domaine des Ouches, T. et D. Gambier
..... 02 47 96 98 77

La Croix Pidault, Fabien Rohon
..... 07 81 10 55 93

NOUS

- » Publication éditée à : 1100 exemplaires
- » Directeur de la publication : Daniel Sans-Chagrin
Maire de Coteaux-sur-Loire
- » Coordination : Mireille Dirocco, Hélène Favier, Jean-Paul Crosefinte
- » Conception et réalisation : Frédéric Gravelaine
02 47 96 92 16
- » Régie publicitaire et impression : Imprimerie Gambetta
02 47 24 02 07



COTEAUX SUR LOIRE

Adresse mairie : 62, rue Dorothée de Dino
37130 COTEAUX-SUR-LOIRE

Tél. : 02 47 96 98 15
Mail : mairie@coteaux-sur-loire.fr

Site internet : coteaux-sur-loire.fr



